DOSSIER

Citoyenneté, Citoyennetés...

On ne peut désormais feuilleter un journal, écouter une émission à la radio, regarder un programme à la télévision, participer à un débat, naviguer sur Internet sans tomber sur la citoyenneté ! Ici, on parle de l'entreprise citoyenne, là de l'école citoyenne, et l'agriculture elle-même devrait être citoyenne ! On se croirait revenu au temps jadis où le roi lui-même était citoyen ! Mais de quoi parle-t-on au juste ? De quelle citoyenneté ? Devant l'inflation et la banalisation de ce terme, il devient urgent de revenir aux sources pour essayer de suivre son évolution depuis l'époque des Cités antiques. Et aujourd'hui, comment se concrétisent les droits et les valeurs rattachés à la citoyenneté ? Si l'école prépare les futurs travailleurs, forme-t-elle encore les futurs citoyens ? Face à la complexification croissante des enjeux en présence, où le citoyen peut-il puiser l'information nécessaire pour décrypter cette réalité et agir ? Où et comment peut-il faire entendre sa voix?

Les temps et les espaces de la citoyenneté

Liliane Rajaonina

Qu'y a-t-il de commun entre les personnes citoyennes de la Cité d'Athènes et celles d'un État moderne ? Et entre celles d'un pays du Nord et celles d'un pays du Sud ? Sommes-nous vraiment mieux lotis que les citoyens et citoyennes du début du siècle ? Questions incontournables en cette année de célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Qu'est-ce qu'être citoyen ? Qu'est-ce qu'une citoyenne ? Ces questions peuvent sembler futiles, mais vous seriez surpris de la variété de réponses qu'elles suscitent :

- avoir des devoirs envers l'État et bénéficier des droits qui en découlent ;
- avoir le droit de vote ;
- avoir la nationalité canadienne, avoir un passeport canadien ;
- s'impliquer dans la communauté... dans un groupe... dans un parti politique ;
- s'organiser pour que ça change ;
- appartenir à une société ;
- résider dans un pays et bénéficier des droits qui en découlent...

Un peu d'histoire

Supposons maintenant que l'on pose la même question à un habitant d'Athènes, contemporain d'Aristote. On obtiendrait à peu près les réponses suivantes :

- avoir la liberté de parole ;
- bénéficier de l'égalité devant la loi ;
- participer aux affaires de la Cité pour le bien public.

Vous obtiendriez ces réponses, à condition que vous ne vous adressiez pas à une femme, un esclave, un métèque (étranger) ou un prolétaire[1], qui étaient par nature exclus de l'Agora et relégués, qui dans les gynécées, qui dans d'autres lieux périphériques : en fait, ces personnes n'avaient pas « droit de cité ». Quant à l'accès réel

à la vie et aux charges politiques, il était réservé aux hommes autonomes qui étaient en mesure de défendre la Cité contre les nombreuses agressions extérieures et de sauvegarder la liberté commune.

Ainsi, dès l'origine, la citoyenneté est exclusive, et ce, de façon explicite. Pour certains penseurs, l'accorder à tout le monde eût été impensable, voire dangereux. Il n'était évidemment pas question de revendiquer des changements, puisque c'était inscrit dans les lois édictées par les Dieux, dans l'ordre naturel des choses, en somme. Ainsi Athènes a inventé le concept de démocratie, mais il faut bien comprendre que la démocratie athénienne se fonde sur des restrictions et des exclusions.

Dans la petite Cité-État d'Athènes, où les citoyens se connaissaient, où la communauté était cimentée par des valeurs reconnues et respectées de tous (la religion, les Dieux), l'objectif principal du citoyen était non pas le bonheur individuel, mais le bien collectif.

Entre la Cité grecque et les États-nations modernes, il y a eu le long processus d'affranchissement des « pesanteurs » de la communauté et l'affirmation de l'individuel aux dépens du collectif. C'est au Moyen-âge, longtemps stigmatisé comme une période des ténèbres, que s'élabore la notion d'un droit fondé sur l'équité et le bon sens, et de ce fait supérieur à la loi, qui est à la base des premiers éléments des droits humains. Les marchands et artisans forment des franchises médiévales, ou villes auto-administrées. L'établissement de la population dans les villes fortifiées et la sécurité croissante inclinent à une vie avant tout privée et familiale et à un désintérêt de plus en plus marqué pour la communauté et la chose publique. Mais l'idée d'un « droit naturel » fait son chemin. Au XVI^{e} siècle, se propagent la notion de contrat incluant des devoirs réciproques entre les gouvernés et le monarque ainsi que l'idée d'une révolte légitime contre les mauvais gouvernements.

Les philosophes du « siècle des Lumières » élaborent les principes de la démocratie moderne, notamment le système représentatif ainsi que la séparation du législatif et de l'exécutif. Ils formulent le contrat social comme fondement de la légitimité du pouvoir. Le peuple a un droit naturel de participer au gouvernement. Par une convention librement consentie, les membres de la société s'engagent à la réalisation du bien commun, le gouvernement ayant pour mandat de l'exécuter, et en aucun cas de la modifier, en plus de garantir les libertés civile et politique codifiées dans la loi. Cependant, pour longtemps encore, le droit de vote sera réservé aux possédants (suffrage censitaire).

Au cours des siècles, des luttes s'organisent pour plus d'égalité, pour l'obtention de droits non seulement politiques mais aussi économiques et sociaux, elles peuvent prendre la forme de revendications sectorielles ou de contestations globales du pouvoir en place : ce sont ces luttes de longue haleine qui illustrent l'histoire du mouvement ouvrier et populaire.

Le citoyen et la citoyenne de l'État-providence

Comme son homologue des cités médiévales, la personne citoyenne se consacre à la poursuite de ses intérêts privés. La sécurité est assurée par l'Etat face à l'agression extérieure, aux accidents, à la maladie, aux aléas des vieux jours ; les assurances publiques et privées et autres filets de sécurité préviennent d'une gamme de plus en plus étendue de risques ; les droits et libertés sont garantis par les constitutions ou les chartes. Tout serait-il pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles ? Il y a toujours des

Reconquérir une citoyenneté perdue : le rôle de l'école

Antoine Baby[1]

Pour que l'école ne soit plus une simple fabrique de main-d'œuvre, il serait temps de faire de la politique en classe, d'établir un partenariat écoles/groupes communautaires et de substituer une pédagogie de la libération à une pédagogie d'employabilité.

Quand la citoyenneté ne va plus de soi

Jusqu'à tout récemment, la citoyenneté sociale (que je distingue de la citoyenneté territoriale encore appelée nationalité et de la citoyenneté strictement légale) s'obtenait presque automatiquement, du moment qu'on atteignait l'âge de la maturité et qu'on réussissait à se trouver un emploi stable. Dès lors qu'une personne franchissait ces étapes, on lui reconnaissait généralement toutes les prérogatives du citoyen ou de la citoyenne. Par contre la situation était un peu différente pour ceux et surtout celles qui ne se destinaient pas au marché du travail. Pour ces gens, la citoyenneté s'obtenait par l'âge seulement, c'est-à-dire du seul fait de la majorité légale. Mais ils et elles devaient en payer le prix puisqu'il ne s'agissait habituellement que d'une citoyenneté partielle et tronquée. Ainsi les femmes, bien que légalement majeures, n'ont pas eu le droit de vote avant 1944. Quant aux femmes mariées, au début des années 60, elles n'avaient toujours pas le droit de contracter ou d'emprunter sans la signature de leur mari. À l'époque, les juristes disaient même avec une pointe de cynisme et d'ironie qu'une femme mariée, c'était moins qu'un mineur émancipé. Quoi qu'il en soit, il n'y avait ni de crise, ni même de véritable problème de citoyenneté. On s'accommodait assez facilement de la citoyenneté qu'on avait, puisque celle qu'on obtenait, correspondait *grosso modo* à son statut social et surtout aux obligations de son statut. Et les difficultés d'insertion étaient bien davantage des difficultés d'ordre psychologique vécues par des individus qu'un phénomène social impliquant, par exemple, des classes d'âge entières. À l'époque, la plupart des gens étaient donc « sans discussion » citoyens à part entière.

Mais les choses ont basculé brusquement. Une déconnexion brutale s'est opérée entre le travail salarié et la citoyenneté, à partir du moment où la situation de l'emploi et les conditions du travail salarié ont elles-mêmes commencé à se dégrader. Pure coïncidence ? non. On comprendra facilement pourquoi les choses se sont produites ainsi si on se rappelle que, depuis la révolution industrielle, la clé d'accès par excellence au rang de citoyen était la possibilité d'occuper une fonction de travail rémunérée et stable. Lorsque la possibilité d'occuper une telle fonction de travail s'est mise à se détériorer, la qualité de citoyen, qui lui était indissociablement liée, a également commencé à se détériorer. Les choses étant ce qu'elles sont, nous voilà aujourd'hui dans une situation où il n'est pas exagéré de dire qu'à travail précaire correspond une citoyenneté précaire.

Être ou ne pas être citoyen-ne

Mais que veut dire aujourd'hui perdre sa citoyenneté ? Que signifie au juste l'expression ne plus être citoyen-ne ou ne pas être citoyen-ne ? Il y a mille et une façons de perdre sa citoyenneté en tout ou en partie. Je m'en tiendrai donc à quelques exemples. Ainsi, quand on perd une partie des libertés et des droits qu'on accorde aux autres, on perd aussi une partie de sa citoyenneté. Quand le système refuse aux bénéficiaires de la sécurité sociale, par exemple, le droit au dépôt automatique de leurs prestations dans leur compte de banque, on les prive d'un droit qu'on accorde même aux mineurs. Qui plus est, on les prive de ce droit pour pouvoir les contrôler et s'assurer qu'ils font des démarches rituelles d'employabilité dans un contexte où, paradoxalement, il n'y a plus d'emplois pour tout le monde ! Autrement dit, on les prive d'un droit pour pouvoir mieux les priver d'une partie de leurs libertés ! Ces dispositions de la sécurité du revenu les privent donc d'une partie de leur citoyenneté. Quand on refuse à des gens le droit de s'associer, comme c'est le cas dans la plupart des situations de sous-traitance, on les prive aussi d'une part très importante de leur citoyenneté.

Perdre son travail ou se voir refuser du travail salarié quand le travail salarié est la seule façon de survivre dignement dans une société comme la nôtre, c'est encore une autre façon de se faire priver d'une partie, peut-être la plus importante, de sa citoyenneté et de tout ce qui y est associé : autonomie financière, droit de contracter, droit d'emprunter, droit au logement décent, droit de disposer de ses avoirs comme bon nous semble, droit d'augmenter ses revenus et d'améliorer sa situation matérielle, droit de prendre des vacances, d'avoir des loisirs et ainsi de suite. La personne sur la voie de l'exclusion est alors entraînée dans une spirale dont il lui devient pratiquement impossible de se sortir jusqu'au rejet total. N'ayant plus de travail, elle n'a plus de salaire. N'ayant plus de salaire, elle n'a plus les droits et les privilèges qui s'y rattachent. N'ayant plus les droits et privilèges qui s'y rattachent, elle perd aussi les relations que ce travail lui avait permis d'établir ainsi que l'accès aux réseaux informels qui sont indispensables à la vie quotidienne. Elle perd même l'accès à l'information qui lui aurait permis autrement de savoir ce qu'il lui reste comme droits, s'il lui en reste. Elle perd encore l'accès aux solidarités de base que ces réseaux lui assuraient jusqu'ici.

En bout de piste, cette personne perd graduellement confiance dans les autres, puis en elle-même et le tour est joué : sans le savoir, cette personne vient d'achever la privatisation perfide d'un problème de société, en ce sens qu'elle vient de prendre à son compte et à sa charge un problème qui pourtant avait été créé de toutes pièces par le système. Et Madame la

En dépit de ses efforts pour se « recycler », l'école fut pourtant doublée de vitesse et de zèle par les programmes d'employabilité, véritables interfaces qui venaient se loger entre elle et le marché de l'emploi.

Il faut que, grâce aux gens de terrain qui travaillent avec les laissés pour compte, ceux-ci réinvestissent le social en rangs serrés pour que ce ne soit pas en bandes enragées.

Société se retrouve alors comme la Madame de Wal-Mart : elle est ben contente parce que ça lui fait un problème de moins à régler !

Quant à l'individu, il se retrouve avec un problème de plus sur les épaules. Même s'il est encore nominalement dans la Cité, il est maintenant isolé et sans défense. C'est alors qu'il s'engage contre son gré dans l'ultime étape de l'exclusion. Il est rapidement refoulé aux portes de la Cité, c'est-à-dire exclu. N'étant plus socialement dans la Cité, il n'est plus citoyen. Un point, c'est tout ! L'exclusion sociale, c'est donc la perte totale de la citoyenneté. L'individu est peut-être encore physiquement là, mais il est civiquement mort, comme on dit cliniquement mort !

Encore la faute de l'école ?

Pour l'observateur attentif, le problème s'est d'abord posé, il y a plusieurs années, en termes de difficultés croissantes d'insertion sociale et professionnelle. La transition école-travail devenait de plus en plus pénible. Puis on s'est mis à parler d'exclusion sociale. Non seulement les nouveaux arrivants éprouvaient-ils de plus en plus de difficultés à se trouver « une place dans le trafic », comme dit la chanson, mais ceux et celles qui s'y trouvaient déjà, en étaient-ils de plus en plus souvent rejetés. Les idéologues du néolibéralisme, véritables *preachers* des relations humaines, firent alors une découverte géniale qui achevait de privatiser ce qui était pourtant, et de plus en plus, un problème engendré par l'organisation. Le problème, entonnèrent-ils en chœur, vient du fait que les jeunes d'aujourd'hui ne sont pas employables. C'est donc une question d'employabilité. Ce n'est pas le système social qui est incapable de trouver une place pour tout le monde dans la Cité. C'est l'individu qui n'est pas capable de s'y insérer.

Tel était bien le discours insidieux qui fit croire aux gens peu instruits et démunis qu'ils n'avaient qu'à s'en prendre à eux-mêmes de ce qui leur arrivait. D'un autre côté, il n'en fallait pas plus pour que l'école, qui était déjà le site d'enfouissement sanitaire par excellence d'un nombre croissant de problèmes de société, se voit accuser de mal faire son travail. Cédant trop vite sous le poids des pressions, elle réorienta trop radicalement sa mission en fonction de la satisfaction de très volatiles besoins immédiats de main-d'œuvre. Par la force des circonstances, elle délaissait ainsi l'autre aspect de sa mission, celui de préparer à l'insertion sociale, c'est-à-dire à l'exercice du rôle de citoyenne et de citoyen, auquel pourtant elle n'accordait déjà pas tellement d'importance. En dépit de ses efforts pour se « recycler », l'école fut pourtant doublée de vitesse et de zèle par les programmes d'employabilité, véritables interfaces qui venaient se loger entre elle et le marché de l'emploi. Aujourd'hui, le moins qu'on puisse dire est que la problématique de l'employabilité n'a pas donné les résultats escomptés.

Personnellement, je crois qu'il en est des solutions au problème contemporain de la citoyenneté et de sa négation que constitue l'exclusion sociale, comme du traitement des maladies humaines. Il y a des médecines douces et des médecines de choc. Il y a des médecines sociales conciliantes et des médecines sociales irréductibles. Après avoir vécu des expériences avec des exclus sociaux qui m'ont profondément marqué, je suis devenu résolument partisan des médecines de choc, tellement j'ai perdu espoir dans les médecines douces appliquées à toutes les

formes de problèmes de la citoyenneté, à commencer par les diverses variantes des mesures d'employabilité. Si d'autres croient encore dans les médecines sociales douces, tant mieux. Non seulement je respecte leur croyance, mais je leur tends le relais et leur offre ma collaboration. Quant à moi, j'ai changé de camp.

La loi du plus fort

Voilà plus de trente ans que je fais de la sociologie et, pourtant, je ne connais toujours qu'une seule loi du social, c'est la loi du plus fort ! Une société, c'est comme une famille nombreuse aux moyens limités : c'est celui qui gueule le plus fort qui est le mieux habillé ! Je dis souvent aux jeunes et aux autres en mal de citoyenneté avec lesquels j'ai l'occasion de travailler : « Gueulez plus fort, ils ne vous entendent pas parce d'autres gueulent beaucoup plus fort que vous ». Et à toutes les intervenantes et les intervenants du vaste chantier de la citoyenneté, je dis, au risque de me faire accuser de subversion et de sédition : « Soit, aidez les jeunes et les autres à se développer personnellement, à développer leur employabilité, par exemple. Mais aidez-les aussi et surtout à se développer collectivement et à rétablir solidairement l'équilibre de la terreur ! Rien de moins ». Seuls et isolés, ces gens sont cuits, ils sont faits à l'os ! Il faut que, grâce aux gens de terrain qui travaillent avec les laissés pour compte, ceux-ci réinvestissent le social en rangs serrés pour que ce ne soit pas en bandes enragées.

J'utilise souvent la métaphore des barbares aux portes de la Cité antique pour caractériser la situation de ces personnes. L'idée m'était venue à la suite d'une série d'entretiens avec des jeunes frappés de multiples exclusions. Exclusion de l'emploi, exclusion de la scolarisation, exclusion même de la résidence fixe, exclusion du réseau familial, exclusion d'à peu près tous les autres réseaux d'appartenance et finalement exclusion de la citoyenneté. Et j'avais été frappé par le fait que, sur le coup, ces jeunes ne semblaient éprouver ni frustration, ni sentiment de révolte de la pénible situation existentielle qui était la leur. C'était peut-être parce que j'avais touché là ce que Paulo Freire[2] appelle la « conscience dominée » qu'il oppose à la « conscience libérée ». Je ne pouvais pas expliquer cette étonnante résignation autrement que par le fait qu'ils et elles étaient sous anesthésie sociale. Voilà pourquoi j'avais intitulé une de mes premières réflexions sur la question : « Les barbares sont aux portes de la cité, mais ils dorment... ».

Non seulement n'éprouvaient-ils apparemment aucun ressentiment, mais encore assimilaient-ils les modèles et les clichés de l'idéologie néolibérale avec une facilité déconcertante. Ils se faisaient volontiers les auteurs de leur propre misère. « Le gars du BS m'a dit que j'étais " apte au travail ", me confiait l'un d'entre eux. " Fait que si j'trouve pas d'job, ça doit être de ma faute ". " Après tout, disait un autre, on est l'auteur de sa propre merde ! " Et la cerise sur le gâteau qui m'avait suggéré d'appeler ce curieux phénomène le syndrome de Rockefeller, c'était celle-ci qui m'était livrée presque sur le ton de la remontrance :

Exclusion de l'emploi, exclusion de la scolarisation, exclusion même de la résidence fixe, exclusion du réseau familial exclusion d'à peu près tous les autres réseaux d'appartenance et finalement exclusion de la citoyenneté.

« Prenez Rockefeller, lui, il s'est tenu d'boutte, il s'est retroussé les manches, pis y'a foncé ! » Rockefeller, lui-même, ne se serait jamais senti capable de cette forme assez particulière de philanthropie : servir d'exemple aux enfants et aux petits-enfants de ceux et celles qu'il avait exploités et opprimés. Et pourtant, disait Galilée, elle tourne !

Émancipation,
conscientisation et politisation

Grâce à un ingénieux stratagème méthodologique[3] que j'introduisais à la fin de l'entrevue, j'avais pu tester leur « potentiel de révolte » ou d'émancipation ou même simplement de rouspétance. Et j'en étais venu à la double conclusion 1) qu'il valait mieux ne pas sous-estimer leur capacité de se réveiller brusquement, comme cela se fait déjà dans les banlieues d'exclusion de France, d'Angleterre et des États-Unis d'une manière si violente et si aiguë que les pouvoirs publics n'arrivent plus à les contenir, 2) qu'il était par conséquent préférable d'enseigner à ces jeunes à montrer les dents dans l'espoir qu'ils ne soient pas obligés de mordre. C'est à partir de ce moment que le problème de fond devint pour moi infiniment plus qu'un problème d'employabilité. Ces jeunes avaient même perdu leur citoyenneté ; ils et elles avaient désappris à être citoyens et citoyennes. Ils étaient donc à cent lieues d'avoir besoin qu'on leur montre à être plus employables. Leur réinsertion sociale passait plutôt par la reconquête de leur propre citoyenneté que seul un travail de politisation, au sens noble du terme, pouvait leur permettre d'entreprendre. J'entends ici le mot politisation dans le sens premier du terme : polis, la cité. Ils et elles doivent réintégrer la cité. Tout simplement. Il fallait notamment que ces gens réapprennent à être sujets de leur propre existence. Sujet, comme dans sujet, verbe et complément : celui ou celle qui fait l'action.

Il y avait aussi un travail d'émancipation à faire. Et cette émancipation ne pouvait s'amorcer autrement que sur un processus de conscientisation. Ces gens devaient en effet passer du stade que Freire appelle de la « conscience dominée » au stade de la « conscience libérée ». Et Freire signale que ce passage ne peut pas et ne doit pas se faire à travers une « éducation-domination », comme c'est trop souvent le cas des pédagogies d'employabilité et de réinsertion sociale. Il doit se faire à travers une « éducation-libération » qui, selon les termes de Freire, développe chez l'exclu en voie d'émancipation « une conscience claire de sa situation objective », « une approche critique de la réalité » et surtout qui amène celui-ci à « rechercher et à trouver les moyens de transformer le monde dans lequel il vit ». Rien de moins.

En somme il s'agit bel et bien, pourquoi se le cacher, d'une forme non-violente de subversion basée sur cette vieille sagesse qui nous rappelle que la crainte est le commencement de la sagesse ... pour l'autre aussi. C'est d'ailleurs cette sagesse qui m'avait conduit à suggérer à ces jeunes assistés sociaux qu'il valait mieux apprendre à montrer les dents pour ne pas être obligés de mordre. On a eu récemment des exemples de gens qui, par milliers et par millions, ont repris confiance dans leur capacité d'être le sujet de leur propre action et de leur propre vie politiques au sens large du terme. Ces gens ont aussi recouvré leur capacité de changer le cours des choses à travers une action solidaire, confiante et concertée. Je pense aux trois grands pays d'Europe, l'Angleterre, la France et, demain, l'Allemagne, où des millions de gens ont dit non à une Europe trop économique et qui ont fait basculer la démocratie néolibérale pour faire place à la social-démocratie apparemment porteuse d'une Europe plus sociale.

Il fallait notamment que ces gens réapprennent à être sujets de leur propre existence. Sujet, comme dans sujet verbe et complément : celui ou celle qui fait l'action.

Pour en arriver à de tels résultats, il a fallu qu'un par un, une par une, des millions de citoyens et de citoyennes prennent conscience de leur pouvoir réel. Or, pour prendre conscience, il faut que la conscience soit éveillée, il faut donc être conscientisé. Par ailleurs, pour prendre conscience de son poids politique réel, il faut être aussi politisé. En ce sens, chapeau à l'éducation démocratique européenne. Il faut sûrement qu'on ait le droit de « faire de la politique en classe » dans ces pays-là pour en arriver à de tels résultats. Chanceux, va ! De ce côté-ci de l'Océan, l'École québécoise, en supprimant le bloc de la formation personnelle et sociale, vient de se tirer dans le pied et de se déposséder du seul outil dont elle disposait pour assurer l'éducation à la citoyenneté. Encore aurait-il fallu le recycler à la lumière des postulats d'action de Freire.

Aux Etats-Unis, il y a présentement des disciples de Freire qui travaillent en ce sens dans les milieux défavorisés, soit par le truchement de l'école, soit par celui des groupes communautaires. Je pense à Henry Giroux[4], Jonathan Kosol[5] et Peter McLaren[6] entre autres. Ils ont mis au point des pédagogies émancipatrices adaptées aux contextes historiques et sociaux très difficiles dans lesquels ils travaillent. Pourquoi pas nous ? Parce que ça fait trop vieille gauche ? Ce n'est pas un argument. D'ailleurs je sais qu'il y a présentement des groupes d'alphabétisation de Montréal et de Québec qui sont effectivement engagés dans la voie d'une pédagogie émancipatrice et libératrice, pour ne pas dire carrément subversive dans le beau sens du terme. C'est peut-être sans le savoir qu'ils se sont engagés dans cette voie, un peu comme Monsieur Jourdain qui, dans le Bourgeois gentilhomme de Molière, faisait de la prose sans le savoir, mais ça n'est pas moins efficace pour autant ! J'ai vu de ces groupes, par exemple, réapprendre aux jeunes le maniement d'une arme non violente extrêmement puissante : la solidarité entre gens de même condition sociale. La base même de la reconquête de la citoyenneté pour ceux et celles qui en ont été dépossédés ou qui, plus jeunes, n'y ont jamais eu accès.

Je crois en l'efficacité de l'action de ces groupes d'alpha dans la mesure où ils n'en restent pas à l'alphabétisation « fonctionnelle ». Car celle-ci, si on ne l'intègre pas à une alphabétisation de « conscientisation », risque fort de nous ramener brusquement dans les ornières décrites plus haut. Laissée à elle-même, elle est plutôt une pédagogie de sujétion et d'asservissement qu'une pédagogie d'émancipation. Apprendre tout juste ce qu'il faut pour se débrouiller, cela se réduit trop souvent à aller chercher le p'tit kit dont le boss a besoin ou simplement celui qui va plaire au boss. Il faut en donner beaucoup plus que ce que le boss demande. Il faut donner tous les outils, toutes les armes non violentes nécessaires à la reconquête d'une citoyenneté perdue. Je crois sincèrement que les conditions optimales d'une telle pédagogie passent par un puissant partenariat école-groupes communautaires en affichant haut et fort un indéfectible parti pris en faveur des laissé-e-s pour-compte de plus en plus nombreux et de plus en plus démunis.

1. Chercheur au Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES), Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval.

2. FREIRE, Paulo (1974), *Pédagogie des opprimés*, Paris, Petite collection Maspero.

3. À la fin de l'entrevue, je revenais sur deux ou trois passages dont la charge affective ne me semblait pas avoir été résolue sur le coup. Je me contentais alors de reprendre ces passages Verbatim et d'attendre une réaction sans la provoquer. Par exemple, l'un d'eux me racontait qu'un soir, « en revenant à la maison, j'devais avoir quatorze ans, quand j'suis entré, mon père était chaud et il était en train de battre ma mère. Si j'avais été plus grand, pis plus fort, je le tuais... ». Je reprenais donc le propos le plus fidèlement possible et n'ajoutais aucun commentaire, aucune question.

4. GIROUX, Henry (1983), *Theory and Resistance in Education - A Pedagogy for the Opposition*, South Hadley, Bergin & Garvey Publishers Inc.

5. KOSOL, Jonathan (1990), *The Night is Dark and 1 Am Farfrom Home*, New-York, Simon & Schuster Inc.

6. McLAREN, Peter (1989) *Life in Schools - Introduction ta Critical Pedagogy*, Toronto, Irwin Publishing.

Média, information et citoyen

Jean-Claude Leclerc[1]

Les médias remplissent-ils leur rôle d'informateur ou sont-ils devenus des supports de propagande ? Peuvent-ils susciter de véritables débats politiques dans une société qui a d'autres priorités ? Quel genre d'informations peut capter l'intérêt de citoyen-ne-s qui sont devenus de simples usagers et des consommateurs ? Le point de vue d'un journaliste.

De nos jours, quelles décisions importantes le citoyen ou la citoyenne peut-il encore prendre, pour lesquelles les médias auraient à lui fournir toute l'information nécessaire ?

La personne citoyenne doit élire un gouvernement, c'est vrai. Heureuse est-elle si elle peut aussi choisir son travail. Toutefois, il lui est devenu quasiment impossible d'adopter un syndicat plutôt qu'un autre. Elle peut encore magasiner son logis ou son auto, voire sa destination de vacances. Mais, à moins de lui payer l'enseignement privé, elle n'a plus le pouvoir de décider à quelle école envoyer ses enfants. Elle possède encore le droit de choisir son médecin, mais pas son hôpital. Parmi les décisions importantes qui lui reviennent, il y a également celle de choisir son conjoint ou sa conjointe. Mais la personne citoyenne a perdu la liberté qu'elle avait de faire un testament[2], sauf pour décider où ira sa dépouille.

Bref, le citoyen ou la citoyenne a fort peu de choses à décider pour sa vie au travail, l'école de ses enfants, les soins médicaux de sa famille, ou ses biens que le fisc ne lui a pas confisqués. Des bureaucraties gouvernementales, syndicales, corporatives, médicales le dominent, même là où il se croirait suffisamment informé pour souhaiter des politiques différentes ou de meilleures décisions. Son seul recours, quand les droits qui lui restent sont lésés, c'est d'aller en cour, s'il est patient, ou, si son cas s'y prête, de s'adresser à un journal en quête d'histoires choc.

On comprend dès lors qu'ayant si peu de vraies décisions à prendre, hormis celle de voter aux quatre ans, la personne citoyenne n'attende pas beaucoup des médias, et que ceux-ci, rarement sollicités par elle, ressentent de moins en moins l'obligation de lui fournir « l'information nécessaire ». Dans une société où la consommation tient lieu de participation, les vedettes du sport ou de l'écran occupent la première place. Le citoyen, qui est souvent une citoyenne, vit de grandes choses mais par procuration, à travers les téléromans, ou encore les heurs et malheurs d'une princesse à la mode.

Et pourtant, on ne manque pas d'informations, ni de sources où les apprendre, ni de journalistes pour les faire connaître. Comment se fait-il qu'il y ait si peu de nouvelles, ou qu'elles arrivent le plus souvent en retard, quand hélas il n'est plus possible d'ignorer la réalité ? Bien sûr, quelques journalistes sont atteints de paresse, ayant trop de salaire à dépenser pour avoir le loisir de fouiller le dossier ou d'aller sur place voir ce qui s'y trame. Bien sûr, tel commanditaire fait mine de retirer sa lucrative pub couleur, si votre magazine préféré la dépare en étalant autour de trop scandaleuses révélations. Mais tout cela n'explique pas le formidable décalage qui s'est creusé entre tout ce qui bouge, crie ou meurt dans les faits et ce que les médias en rapportent.

Censure ? Complot ? Démission ? pas vraiment.

Chaque jour, les rédactions sont prises d'assaut par des centaines de personnes et de groupes qui cherchent à se gagner la faveur du public en se présentant sous un jour « positif». Au lieu de publier une franche publicité, qui manquera parfois de crédibilité, ils préfèrent donner à leur propagande les apparences de l'information, laquelle ne manque pas de poids, malgré tout. De la société la plus tapageuse au groupuscule le plus obscur, tout le monde accapare les médias et prend

Dans une société où la consommation tient lieu de participation, les vedettes du sport ou de l'écran occupent la première place.

Comment se fait-il qu'il y ait si peu de nouvelles, ou qu'elles arrivent le plus souvent en retard, quand hélas il n'est plus possible d'ignorer la réalité ?

ainsi la place du journaliste et des... informations. Et même quand il arrive qu'une information sorte du sac, c'est souvent parce que la source de cette révélation cherche à avantager sa cause ou à nuire à celle d'autrui.

Paradoxalement, après avoir contribué au triomphe de la démocratie, les médias en sont désormais des victimes. Partis et religions, compagnies et syndicats, services et laboratoires, universités et prisons, tous les milieux possèdent des informations qu'il faudrait rendre publiques, afin que le citoyen ou la citoyenne puisse porter un jugement éclairé sur sa classe politique ou religieuse, sur les entreprises et le monde du travail, sur l'enseignement ou la sécurité publique. Mais par crainte d'être mal vu de la société, ou banni de son propre milieu, on se tait. Car, dans une démocratie qui permet la libre confrontation des idées et des réalisations, rien n'est plus fort ni surtout plus dangereux que l'information.

Gouverner, c'est faire croire, pensait avec raison Machiavel, trois siècles avant Napoléon. Celui-ci rajoutera : « Si je lâche la bride à la presse, je ne resterai pas trois mois au pouvoir. » Deux siècles après, les médias jouent toujours un rôle crucial dans la prise de décisions des gouvernements. Mais qu'en est-il du citoyen ou de la citoyenne qui les élit ?

Certes, les médias ne manquent pas d'informations valables, pour qui prend le temps d'y prêter attention. Toutefois, pour que circule une nouvelle ou une explication éclairante, il ne suffit pas d'un émetteur. Encore faut-il un récepteur. Et là, la réception n'est pas toujours aussi claire qu'il le faudrait. « Donnez-moi un lecteur objectif, et je lui présenterai un journaliste objectif», a-t-on pu déjà dire. Préjugés, aspirations, peurs, illusions sont autant de filtres qui empêchent le public de saisir un message. Bien sûr, ces médias qui carburent à l'hystérie ont une part de responsabilité dans cette déformation du récepteur, comme aussi maints prêcheurs, écrivains et autres éducateurs qui ont, au fil des siècles, biaisé la culture des gens et leurs perceptions du monde. Mais la lutte contre l'ignorance ou l'aveuglement est une mission qui n'incombe pas aux seuls journalistes.

Soulever pareille question, c'est s'interroger sur les valeurs et les priorités d'une communauté. Il ne saurait y avoir plus de vérité, de risque, de débat véritable dans les médias qu'il n'y en a dans la société elle-même. Qu'on aime cela ou non, il n'existe pas de raccourci pour parvenir à la maturité démocratique. Une société autoritaire comme celle du Québec a pu, le temps d'une Révolution tranquille, aménager tout un État et quelques espaces de liberté. Mais les mœurs n'ont pas partout suivi, ni dans les administrations et les entreprises, toujours fortement hiérarchisées, ni même dans les organisations censément progressistes ou les mouvements de... citoyen-ne-s.

Bref, la démocratie et l'information, filles jumelles de la liberté, ont encore un bel avenir devant elles. À condition de le conquérir.

1. Éditorialiste au journal *Le Devoir* pendant plusieurs années, puis columnist au quotidien *The Gazette*, l'auteur enseigne maintenant le journalisme à l'Université de Montréal. Il tient aussi une chronique sur les médias dans le magazine des journalistes du Québec, *Le 30*.

2. Fait référence à la loi sur le partage du patrimoine familial.

DOSSIER 2

Citoyenneté et exclusion

Le faible taux de participation aux élections semble indiquer que de plus en plus de citoyennes et de citoyens se désintéressent de la politique, même dans son exercice le plus élémentaire. Quant aux personnes analphabètes et aux personnes assistées sociales, bien que citoyennes de droit, elles sont exclues de tous les lieux de décision et privées de leurs droits les plus fondamentaux. Est-ce que cela a un sens d'être citoyen et d'être en même temps exclu ? Faudrait-il alors parler de citoyen de seconde zone, de citoyen à statut précaire ? Autant de situations qui interpellent le fonctionnement démocratique des sociétés actuelles. De quels recours disposent ces exclus ? Auprès de quels interlocuteurs peuvent-ils s'adresser pour faire valoir leurs droits? Quelles sont les marges de manœuvre des organismes de défense des droits lorsque l'exclusion s'accroît et que les lieux de décisions se déplacent vers des instances internationales difficiles à contrôler et, semble-t-il, hors de l'autorité des gouvernements nationaux eux-mêmes ?

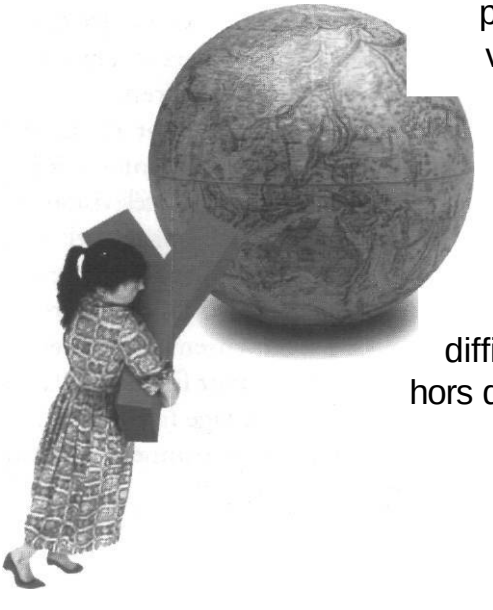

LE DROIT DE VOTE
est-il vraiment un droit fondamental pour tous les citoyen-ne-s ?

André Vecerina

Pour une personne analphabète, la qualité de vie au travail et dans la société est réduite. Étant limitée dans ses capacités d'apprentissage et de compréhension, elle a tendance à s'isoler, à se dévaloriser, à limiter sa participation à la vie communautaire et son intégration sociale. Dans les faits, même l'exercice des droits fondamentaux est limité pour la personne analphabète : droit de vote, droit de s'exprimer, droit à des services, droit à l'information, droit au travail. Ayant de la difficulté à exercer ses droits, la personne ne peut jouir pleinement des privilèges de la citoyenneté.

L'accès à l'information

Si le choix d'un candidat est de plus en plus difficile pour les citoyen-ne-s qui ont accès à toutes sortes d'informations, en raison à la fois de la complexité des enjeux et de l'inconsistance des programmes électoraux, les personnes analphabètes rencontrent des obstacles autrement dissuasifs. Ayant de la difficulté à lire, elles doivent se contenter des informations données par la radio ou la télévision. Mais ces médias, outre le niveau de langage utilisé, ne donnent souvent que des informations nationales en informant rarement sur les candidats locaux.

Le recensement des électeurs et les formalités à remplir pour figurer sur la liste électorale ne sont pas davantage faits pour encourager la participation des personnes qui n'ont pas l'habitude de

Le droit de vote est un droit politique essentiel du citoyen et de la citoyenne. Mais comment et dans quelles conditions les personnes analphabètes peuvent-elles exercer ce droit ?

s'adresser aux autorités et qui ont de la difficulté à écrire, dans la mesure où cela peut impliquer des démarches pour demander des explications complémentaires et remplir des formulaires. Les mêmes problèmes se posent pour les prospectus envoyés par les candidats.

En période électorale, les débats se multiplient, mais ce ne sont pas des lieux familiers aux personnes qui ont pris l'habitude de vivre en retrait de la société et qui ont de la difficulté à s'exprimer. Et même lorsque des groupes communautaires et populaires, plus proches de leur milieu, organisent des soirées d'information, ils font souvent appel à des conférenciers qui n'arrivent pas à s'adapter à leur auditoire : on peut comprendre que les personnes analphabètes ne soient pas prêtes à renouveler l'expérience d'une telle soirée d'information.

Comment, dans ces conditions, peut-on parler de choix, condition essentielle à l'exercice du droit de vote ? Si, malgré cela, elles décident d'aller voter, parce que c'est aussi un devoir, les personnes analphabètes ont tendance à se fier aux opinions véhiculées dans leur milieu, qui ne tiennent pas forcément compte des enjeux du moment, ou à se fier à un candidat local qu'elles ont pu rencontrer et qui leur a semblé sympathique, c'est-à-dire susceptible de comprendre leurs problèmes.

Nous vivons aujourd'hui dans une société où prime l'intérêt personnel et dans ce contexte le rôle de l'État n'est plus d'encourager le débat public, le développement de la démocratie, la participation du citoyen aux affaires publiques. Son rôle consiste de plus en plus à gérer les services offerts à différentes clientèles (consommateurs, jeunes, personnes âgées, automobilistes...). De fait l'exercice de la citoyenneté est dénaturé, passant de la réflexion sur le bien commun et l'intérêt général à la défense d'intérêts particuliers.

Le vote

Le bulletin de vote ne peut être compris par une personne qui ne sait pas lire et elle doit être accompagnée pour voter, ce qui n'encourage pas sa participation. Mais que ce soit au niveau fédéral, provincial ou municipal, les lois électorales du pays prévoient des dispositions qui permettent aux personnes analphabètes de voter avec assistance. Le droit de vote pour les personnes analphabètes est donc reconnu par la loi mais, malgré ces dispositions particulières, différentes situations se rencontrent dans la réalité : les personnes ne savent pas qu'elles peuvent être assistées pour voter ; elles n'osent pas demander de l'aide et ne se rendent pas au bureau de scrutin ; elles vont voter mais le font un peu au hasard ; elles n'apprécient pas la procédure d'élection (déclarer sous serment que l'on ne sait pas lire, être accompagné de plusieurs personnes pour voter). De plus, dans les petites communautés, les personnes qui travaillent au bureau de vote connaissent tout le monde, et demander de l'aide équivaudrait à déclarer publiquement son analphabétisme. C'est donc dire que, dans la réalité, les personnes analphabètes ont de la difficulté à exercer leur droit de vote, et ce malgré les dispositions spécifiques prévues par les lois.

Une manière simple de faire face au problème serait de permettre aux personnes analphabètes de voter sans avoir à demander de l'aide. L'introduction d'éléments visuels permettrait aux personnes analphabètes d'exercer leur droit de vote de façon autonome. Par exemple, en ajoutant le sigle du parti et la photo du candidat au bulletin de vote, une personne pourrait

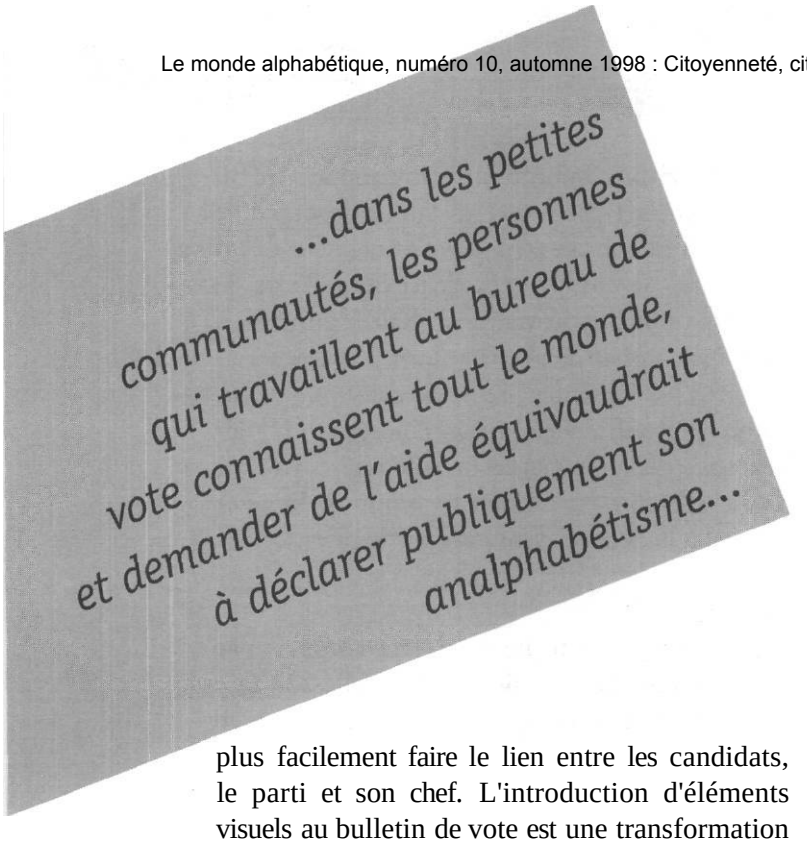

plus facilement faire le lien entre les candidats, le parti et son chef. L'introduction d'éléments visuels au bulletin de vote est une transformation mineure qui peut être faite à peu de frais, qui ne nécessite pas un changement de la loi électorale, mais simplement une modification des annexes à la loi décrivant le bulletin de vote. D'ailleurs, les bulletins de vote avec éléments visuels sont déjà utilisés dans certains pays d'Afrique et d'Amérique latine.

À Montréal, lors de l'élection municipale de 1994, l'organisme PARHI (Parents et Amis Représentant le Handicapé Intellectuel) a conçu et expérimenté un prototype de bulletin de vote avec photos dans le quartier Hochelaga. L'expérimentation simulée, qui a eu lieu une semaine avant l'élection officielle, prévoyait des allocutions des candidat-e-s, une période de questions réservée aux 23 usagers participants, suivie du vote avec des bulletins comprenant des éléments visuels.

Lors de leur allocution, les candidat-e-s devaient de façon simple se présenter, présenter le parti et le maire avec qui ils font équipe, expliquer le sigle du parti et commenter ce qu'ils comptaient faire pour améliorer le sort des personnes présentant un handicap intellectuel. Avant la votation fictive, les organisateurs ont exposé les raisons de l'ajout des photos sur les bulletins de vote, commenté le bulletin de vote avec photos à l'aide d'un prototype géant, expliqué la façon de voter et d'insérer le bulletin dans la boîte de scrutin.

Suite à cette expérimentation, les membres de l'organisme PARHI ont pu affirmer que le bulletin de vote avec photos et éléments visuels permet aux personnes analphabètes présentant une déficience intellectuelle d'exercer leur droit de vote sans recourir à l'assistance.

Au Québec, lors de la réforme électorale de 1994, le Directeur général des élections Monsieur Pierre F. Côté recommandait l'ajout de la photo des candidats et candidates sur les bulletins de vote pour faciliter la participation des personnes analphabètes. À cette époque, le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec, fort de plusieurs appuis, avait revendiqué auprès du Ministre responsable de la réforme électorale et parlementaire, Monsieur Guy Chevrette, l'ajout d'éléments visuels au bulletin de vote.

Malgré tout, la recommandation ne fut pas retenue. L'essentiel du projet de réforme portant sur la proposition d'une liste électorale permanente et informatisée, on argumenta le caractère non urgent et les coûts trop élevés pour justifier la non-considération de la demande. En fait, peut-être y a-t-il eu une certaine pudeur à indiquer au monde entier le problème d'analphabétisme au Québec.

Ainsi, bien que l'on garantisse légalement à tous les citoyen-ne-s d'un pays des droits sociaux et politiques, il n'est pas toujours assuré que les citoyen-ne-s puissent exercer ces droits. L'exemple de la personne analphabète illustre bien cette limite. Ce n'est pas tout de donner le droit de vote, encore faut-il que tous les citoyen-ne-s puissent exercer ce droit. Pour favoriser la participation des personnes analphabètes au processus électoral, le bulletin de vote avec photo semble être un moyen adéquat, mais encore faudrait-il créer des lieux de débats accessibles pour qu'elles puissent défendre leurs intérêts et être informées.

Article réalisé à partir de propos recueillis auprès de Sylvie Bernier d'Atout-lire, Marie-Chantal Bertrand du Tour de lire, Jocelyne Desroches de La Marée des mots et Odette Neveu de DÉCLIC.

Combattre aussi les sinistres permanents

Pierre Gaudreau,
Front d'action
populaire en
réaménagement
urbain (FRAPRU)

La crise du verglas a fait la Une des médias, mobilisé tout le monde, et le gouvernement est monté aux premières lignes. Mais qui se préoccupe des situations critiques, moins médiatisées, que vivent en permanence les personnes assistées sociales et les personnes analphabètes ?

L'hiver dernier, pour sortir de la crise du verglas, le gouvernement québécois n'a pas hésité à délier les cordons serrés de sa bourse pour rétablir le courant et assurer un minimum de services essentiels aux victimes. « Je ne veux pas savoir ce que ça coûte, je veux que ça se fasse », clamait le Premier ministre. Personne ne reproche au gouvernement d'avoir agi ainsi, d'avoir combattu la détresse créée par les événements.

Au quotidien, cependant, les politiques gouvernementales accentuent la misère. Le projet de loi sur l'aide sociale, la faiblesse des interventions en logement social ne font qu'empirer la pauvreté. Douze mois par année, des personnes vivent dans des logements mal chauffés, avec trop peu à manger. Le problème de l'itinérance continue de grandir. Il y a aussi des sinistres permanents... et eux aussi devraient être des priorités...

Quotidiennement aussi, on parle de citoyenneté. « Nouveau » concept qui implique une participation des personnes à la société, par le travail, l'école, mais aussi l'implication des individus dans la société civile. Beau concept. Mais de quoi parle-t-on ?

Au total le gouvernement choisit donc de mettre purement et simplement en tutelle une partie des prestataires de la Sécurité du revenu qui perdront jusqu'au droit d'administrer eux-mêmes leur chèque d'aidesociale

La lutte au déficit comme priorité

Au cours des dernières années, les gouvernements n'ont cessé d'accentuer la pression sur l'impérieuse nécessité de rétablir l'équilibre budgétaire et de présenter le déficit zéro comme la condition *sine qua non* de la relance économique, de la compétitivité sur les marchés mondiaux et, à terme, de la prospérité générale. À force de sabrer dans les programmes sociaux, ils sont en train de résoudre leur principale préoccupation. Soyons fiers, le Canada est le premier pays du G-7, sélect groupe des plus grosses puissances capitalistes, à atteindre le déficit zéro.

Malgré l'effet catastrophique de la tempête du verglas, le gouvernement québécois annonçait le dépôt de son dernier budget déficitaire pour le printemps 1998. Victoires, clament-ils tous, le monstre du déficit est vaincu. Le Québec ne sera plus jamais emprunteur, sera maître de son avenir. Malgré ses conséquences, la lutte au déficit demeure populaire. Dès les premières années du nouveau millénaire, des jours meilleurs seraient à l'horizon grâce aux immenses surplus anticipés. Vraiment ? Il faudrait d'abord regarder là où a mené la lutte au déficit.

Un déficit social sans précédent

Le prix payé par la société pour l'atteinte du déficit zéro est immense. Les données du recensement de 1996 dévoilent un accroissement de 5 % de l'écart entre le 20 % de la population la plus pauvre et le 20 % la plus riche. Ces derniers, avec un revenu moyen de 112 500 $, bénéficient d'un revenu 6,5 fois supérieur au quintille le plus pauvre dont le revenu moyen est de 17 250 $. Quelques jours avant le dépôt du budget fédéral, les Coalitions québécoises sur la santé et l'aide sociale et la Fédération étudiante intervenaient pour réclamer que le budget fédéral répare les pots cassés par des années de lutte au déficit : des urgences qui débordent, des écoles qui manquent de manuels scolaires et les incessantes compressions à l'aide sociale.

« Son équilibre budgétaire, Ottawa l'a atteint sur le dos des pauvres, des étudiants, des malades. Ottawa doit profiter de la nouvelle situation budgétaire pour rétablir le financement des programmes sociaux », affirmait Jean-Yves Desgagnés, porte-parole de la Coalition nationale sur l'aide sociale.

L'utilisation des surplus budgétaires anticipés pour les prochaines années doit aller au financement adéquat de la santé, de l'éducation et de l'aide sociale, bien avant le paiement de la dette et les réductions d'impôt, réclament les regroupements nationaux.

Car si la lutte au déficit a un impact sur toute la société, c'est les plus pauvres qui en subissent le plus durement et le plus directement les effets. Ces retombées sont manifestes sur la vie quotidienne des personnes que nous côtoyons dans les groupes d'éducation populaire. Dans les conditions actuelles, nombre de personnes dans le besoin ne bénéficient plus du « ... droit à une aide financière et sociale susceptible de lui assurer un niveau de vie décent[1]. » Peut-on encore parler pour eux de citoyenneté et de droits économiques et sociaux ?

La fin de l'aide sociale ?

Le projet de loi 186 sur la sécurité du revenu prévoit la création de programmes distincts consacrant la division actuelle entre « aptes » et « inaptes » au travail. Plus encore que maintenant, les prestataires n'ayant pas de contrainte à l'emploi devront « mériter » leurs prestations s'ils veulent continuer à les recevoir. Même si le projet de loi va moins loin en ce sens que les législations récemment adoptées en Ontario ou encore aux États-Unis, il s'inscrit dans la tendance au *workfare*[2].

Dans des articles calqués sur le programme fédéral d'assurance-emploi et beaucoup plus explicites que ceux de l'actuelle loi 37, le gouvernement se réserve le droit de refuser une demande ou encore de réduire, suspendre ou cesser de verser une prestation si la personne concernée n'entreprend pas des « démarches appropriées à sa situation afin de trouver un emploi convenable. »

Dans un contexte de chômage endémique, où l'on parle de la fin du travail, où la moindre offre d'emploi requiert de plus en plus de qualifications, comment des personnes assistées sociales, dont un grand nombre ont un faible niveau de scolarité, pourraient-elles satisfaire à cette exigence ? Comment le gouvernement peut-il décemment continuer à parler d'« aide de dernier recours ? »

La question du logement : une mise en tutelle des personnes assistées sociales

Le projet de loi 186 reconnaît à l'article 30 que les prestations versées en vertu du programme d'assistance-emploi sont « incessibles et insaisissables », mais il contourne ce principe dès l'article suivant. Celui-ci prévoit en effet qu'un prestataire, reconnu coupable de non-paiement de loyer par la Régie du logement, verra une partie de sa prestation être versée directement au propriétaire pour les loyers à venir, et ce pour une période maximale de deux ans.

Le propriétaire doit en échange renoncer à demander la résiliation du bail pour les loyers échus. Toutefois, une fiche produite par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité indique que « la totalité du montant du loyer doit toujours être versée à défaut de quoi le propriétaire pourrait demander à la Régie du logement du Québec l'éviction du locataire. »

Le projet de loi 186 va plus loin encore, en indiquant que, dans des cas de récidive au cours d'une même période de deux ans, l'ordonnance pourra « s'appliquer au locateur concerné ou à tout locateur futur. »

Au total, le gouvernement choisit donc de mettre purement et simplement en tutelle une partie des prestataires de la Sécurité du revenu qui perdront jusqu'au droit d'administrer eux-mêmes leur chèque d'aide sociale. Et le non-paiement de loyer continuera de s'amplifier, puisqu'il est lié à un problème beaucoup plus fondamental, celui de l'incapacité de payer des personnes assistées sociales.

Une logique implacable conduit à l'éviction progressive du statut de citoyen et de citoyenne. Sans emploi ? Soit, il est possible d'obtenir de l'aide, mais il faut la mériter, et son utilisation est passible de contrôle. Une aide conditionnelle et non plus un droit, dans le sens de ce qui est exigible pour tout citoyen.

La lutte au déficit a créé un déficit social sans précédent, où les plus démunis s'appauvrissent quotidiennement, où la survie devient un enjeu quotidien. Les enjeux liés aux politiques budgétaires et fiscales demeureront importants dans les prochaines années. Les surplus budgétaires qui se pointent serviront-ils à la redistribution de la richesse et à redonner un sens aux droits à l'éducation, à la santé et à un revenu décent ? Ou accroîtront-ils la richesse de certains, par les réductions des impôts et le remboursement accéléré de la dette ? La bataille n'est pas gagnée.

1. La Charte des droits et libertés de la personne du Québec, art. 45.
2. Obligation de travailler pour toucher une prestation.

Le monde alphabétique, numéro 10, automne 1998 : Citoyenneté, citoyennetés... - RGPAQ

«L'appareil d'inquisition chez les exclu-e-s»

Nathalie Belleau[1]

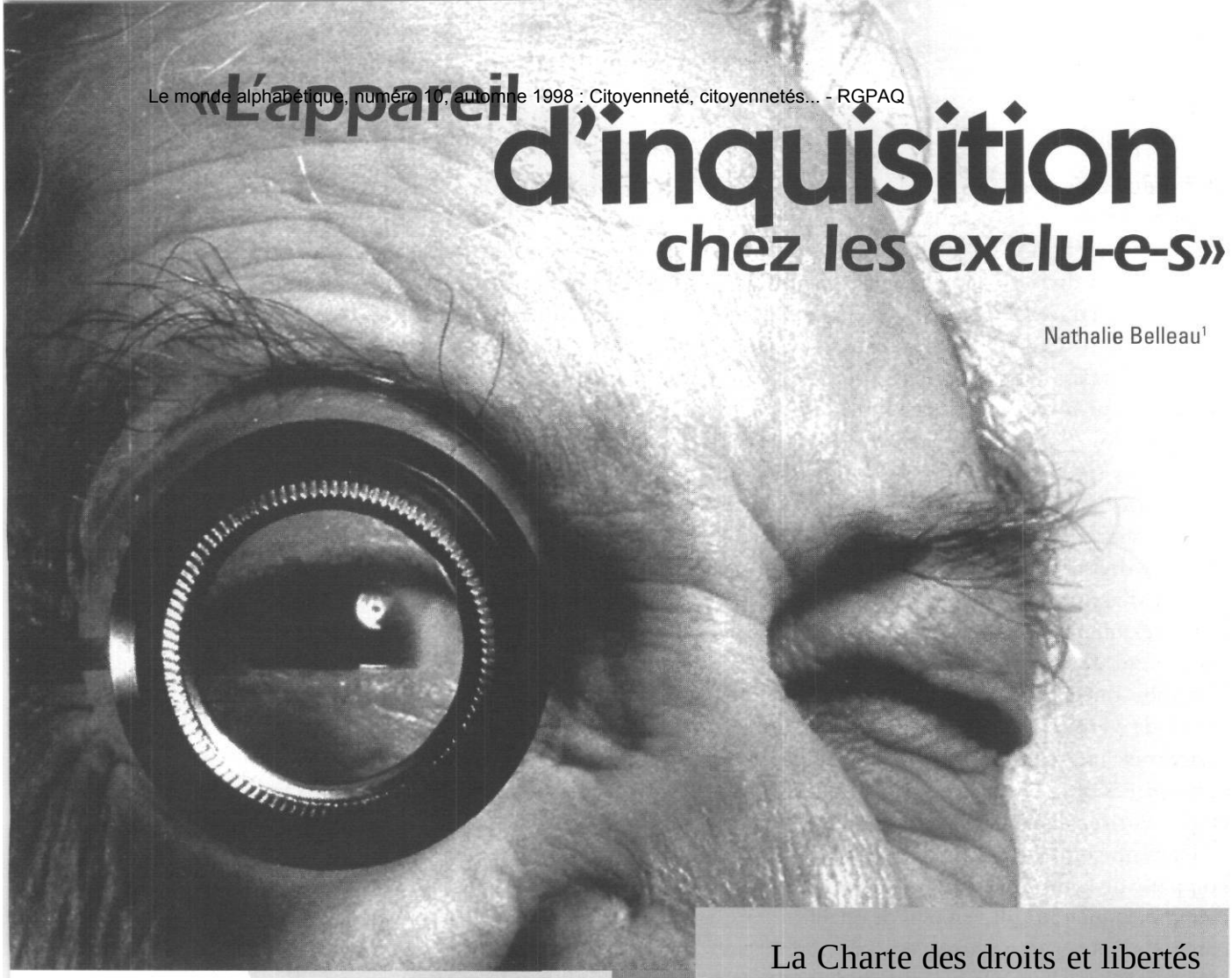

La Charte des droits et libertés de la personne du Québec stipule que la dignité et le respect de la vie privée font partie des libertés et droits fondamentaux. Mais si ces droits sont de plus en plus menacés pour tous les citoyen-ne-s, l'intrusion dans la vie privée et les préjugés de toutes sortes font partie du quotidien des prestataires de la sécurité du revenu. Que dire alors du respect de ces droits pour les personnes analphabètes assistées sociales ?

L'étiquette « d'assisté-e social-e » : stigmatisation et préjugés

Au Québec, le fait d'être prestataire de la sécurité du revenu serait plus humiliant que l'état de pauvreté auquel il est rattaché, ce qui fait dire à un jeune sur la sécurité du revenu : « Être sur le B.S., c'est pire qu'être pauvre ; c'est d'être pauvre et en porter l'étiquette[2]. » Sans nier les misérables conditions de survie avec lesquelles doivent composer les personnes assistées sociales en raison du faible taux de leurs prestations, celles-ci doivent subir les humiliations répétées des bien-pensants du seul fait de leur statut de prestataire.

Dans notre société, le travail est une valeur très importante qui définit le statut et la place d'une personne dans la société. Être sans emploi et sur la sécurité du revenu ouvre la porte à la marginalisation, à l'exclusion et à une désapprobation impitoyable par la population en général. Avec l'hégémonie de l'idéologie néolibérale, la mystification des déficits budgétaires qui fait fermenter une psychose populaire, on assiste au retour de la responsabilité individuelle, du conservatisme et de la distinction entre les bons et les mauvais pauvres, soit les inaptes et les aptes.

Les préjugés ont la couenne dure, on le savait... Les sept péchés capitaux ou stéréotypes liés à la condition de personnes assistées sociales les plus véhiculés semblent être la paresse, la veulerie, l'irresponsabilité, le parasitisme, l'insolvabilité, la fraude et le mensonge. Il ne faut pas s'étonner que des membres de notre société multiplient les mesures de vérification, de surveillance, de contrôle et affichent des précautions exagérées, quand ils ne refusent pas carrément de transiger avec une personne assistée sociale.

Un certain M. Harrington soulevait que « plus on descend dans l'échelle sociale, plus on sollicite l'aide de l'État sous la forme de diverses prestations, plus on est amené à divulguer ce que les autres parviennent à protéger : sa vie privée[3]. » Les personnes assistées sociales constituent probablement les plus administrées des administrés par l'État et parmi les plus fichées par l'entreprise privée.

Droit à la vie privée, à la dignité et à la non-discrimination sous l'État de surveillance

La majorité du temps, ce zèle suspect dans les mesures de contrôle est simplement un traitement discriminatoire et la négation des droits fondamentaux, tels les droits à la vie privée et à la dignité des personnes assistées sociales. Les chartes de droits humains sont pourtant censées garantir les droits à l'égalité, à la vie privée et à la dignité des personnes[4]. Cependant l'exercice de ces droits n'est pas toujours simple ; les tribunaux ont tardé à considérer que le fait d'être prestataire de l'aide sociale puisse constituer une condition sociale qui est un motif de discrimination prohibé par la Charte québécoise[5].

Notons que les mécanismes de contrôle aménagés par l'État sont de plus en plus sophistiqués : les nouvelles technologies informatiques comme le réseautage ou l'appariement de fichiers informatiques font dorénavant partie des procédures usuelles de l'administration publique. Aussi, l'État participe activement au processus de dénigrement. Multipliant les mesures de contrôle et de surveillance, le gouvernement contribue à un laisser-aller dont profite également l'entreprise privée. Le traitement social et juridique réservé aux personnes assistées sociales par l'État en dit long sur les préjugés qui prennent forme au sein de la société. Le programme de sécurité du revenu, autrefois d'aide sociale, a toujours contenu des mesures de vérification sur l'admissibilité et l'éligibilité des prestataires. Toutefois, si certaines mesures administratives minimales de contrôle peuvent se justifier, la prolifération d'autres mesures depuis une dizaine d'années est pour le moins discutable. L'acharnement dans la lutte aux fraudeurs et aux fraudeuses s'effectue au détriment de la vie privée de l'ensemble des prestataires, considérant que les critères

d'admissibilité se resserrent au point que la notion de fraude a tendance à devenir un concept élastique d'une réforme à l'autre ; la coupure pour partage de logement, la suspicion qu'entraînent les échanges de services ou la débrouillardise et la quasi présomption de vie maritale chez les femmes prestataires qui ont un chum, en sont des exemples.

De l'État-providence à l'État disciplinaire et de surveillance

Avec l'adoption de la Loi 37 en 1988, la loi actuelle sur la sécurité du revenu, on avait assisté au développement de mesures de contrôle accrues comme les visites systématiques d'agents spéciaux au domicile des personnes assistées sociales[6]. Soulignons que dans l'affaire Laforest[7], on avait reconnu que ces visites devaient s'effectuer avec le consentement des prestataires, reconnaissant ainsi leur droit à la vie privée. La contrainte psychologique à l'acceptation de mesures de contrôle ne semble pas encore avoir été évaluée par nos tribunaux.

En décembre 1995, l'Assemblée nationale adoptait des modifications importantes à la Loi sur la Sécurité du revenu[8] et permettait officiellement que l'État soit autorisé à recueillir et à communiquer des renseignements personnels auprès de tout organisme, entreprise ou personne. Sous le couvert d'une saine gestion des finances publiques, l'État cible les prestataires du programme de dernier recours, il sort l'artillerie lourde et de fine technologie pour s'introduire dans leur vie privée par le biais des renseignements personnels en adoptant la Loi modifiant la Loi sur la Sécurité du revenu et d'autres dispositions législatives[9]. Ces échanges de renseignements ont lieu à l'insu et sans le consentement des premiers concernés, ce qui est contraire aux principes jusqu'alors observés dans les instruments de protection de la vie privée. Par ailleurs, il s'en est fallu de peu que les prestataires de la sécurité du revenu soient exclus complètement du champ d'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, puisque le projet de loi original le prévoyait ainsi[10].

Soulignons que, bien avant l'adoption de ces modifications à la Loi sur la Sécurité du revenu, on avait constaté que « la quasi-totalité des organismes (gouvernementaux) communiquent des renseignements personnels à un organisme public distinct. La très grande majorité des communications ont lieu dans le cadre de l'application d'une loi, d'un règlement, d'un programme et de dispositions pénales. De plus, la majorité des organismes communiquent des renseignements pour établir l'admissibilité d'une personne...[11] » Le droit à la vie privée et à la dignité des personnes assistées sociales est quasi inexistant quand l'État permet à des organismes, à des entreprises et à des particuliers de détenir ou de participer à cet échange de renseignements personnels. Les prestataires se retrouvent ainsi cernés de toutes parts, car autant l'épicier du coin que Revenu Québec peuvent avoir accès ou communiquer certaines informations à caractère confidentiel.

Avec le développement des technologies informatiques, les enquêtes se font plus sournoisement et sans possibilité d'en être informé. Au plan social et politique, l'État semble en mesure d'adopter impunément des règles portant atteinte aux droits fondamentaux d'une partie de sa population. Les personnes assistées sociales sont-elles en voie de devenir les premières à faire l'objet d'un fichier centralisé ? La création d'un grand fichier central par l'État[12] n'est pas sans nous rappeler le cauchemar de *1984* avec la société de « Big Brother ».

Un secteur privé avide de … renseignements

Du côté de l'entreprise privée, on semble affamé de renseignements personnels pour des raisons de marketing et surtout pour enquêter sur la

solvabilité du cocontractant, sur son état de santé et ses antécédents. Ainsi, beaucoup d'entreprises cherchent à obtenir des renseignements personnels sur leurs clients. Par le biais de formulaires à compléter permettant d'obtenir des services, nous fournissons des renseignements tels que notre numéro d'assurance sociale, notre date de naissance, notre employeur actuel, etc. Que ce soit le propriétaire immobilier, le club vidéo ou certains magasins de meubles, on ne lésine pas pour s'assurer du paiement de créance. La prison pour dette a été remplacée par un système d'inquisition de plus en plus raffiné. Les entreprises privées collectent, communiquent et s'échangent des renseignements personnels sur la clientèle de consommateurs que nous sommes. Nous évaluons encore mal les effets pervers liés à ces pratiques, mais certaines personnes nous préviennent des dangers en ces termes :

« C'est... non pas les caractéristiques de cet individu qui seront utilisées pour prendre une décision (octroi d'un emploi, d'un crédit) à son égard, mais bien les caractéristiques du groupe auquel on l'a arbitrairement rattaché. L'appartenance au groupe prendra alors le pas sur les caractéristiques personnelles de l'individu.... pour les personnes qui sont ou ont déjà été prestataires d'aide sociale, l'association à un groupe peut présenter un handicap majeur[13]. »

Exemple : le cas des formulaires de location sur le marché locatif privé.

Plusieurs propriétaires du marché locatif privé utilisent des « formulaires de location » ou « formulaires de renseignements personnels » à compléter par les aspirant-e-s locataires. Il s'agit d'une étape de pré-location qui souvent n'engage que les locataires en cas d'acceptation future par le propriétaire. Certains de ces formulaires peuvent prévoir jusqu'à plus de 70 demandes de renseignements différents. Il ne faut pas se leurrer, ces formulaires servent avant tout à déterminer la solvabilité des locataires et à exercer une discrimination sur la base de leur dossier de crédit suite à la vérification des renseignements fournis. Le numéro d'assurance sociale permet d'avoir accès à une quantité inouïe de renseignements. Les personnes assistées sociales sont des victimes de choix et les propriétaires exercent leur discrimination sous le couvert de ces artifices. Par conséquent, les personnes assistées sociales ont de plus en plus de difficulté à se loger.

Pour le moment, le lobby des propriétaires semble trouver écho auprès de la ministre Harel. Dans sa version actuelle, le Projet de loi 186[14], réforme projetée de la Loi sur la sécurité du revenu, il est prévu qu'une partie de la prestation puisse être saisie par le propriétaire lors du non-paiement ou du retard dans le paiement du loyer. Comme mécanisme de vérification d'admissibilité à cette mesure, la Régie du logement pourra ordonner au ministère de la Sécurité du revenu de lui confirmer que le ou la locataire est prestataire du programme.

Citoyens et citoyennes fichés ou fichus ?

Parce qu'elles bénéficient de prestations de l'État, les personnes assistées sociales doivent subir diverses mesures de contrôle par l'appareil gouvernemental qui débutent au dépôt de la demande et qui s'exercent pendant toute la durée des prestations. Les sociétés libérales assistent à un effritement des droits collectifs , le droit à une prestation sociale étant de plus en plus menacé. Les populations s'extasient devant les développements technologiques tout en conservant un espoir candide de préserver leurs droits civils et politiques. Cette combinaison dangereuse peut créer les conditions préalables à l'avènement de l'Etat de surveillance à la solde d'intérêts financiers privés.

La pensée libérale s'est toujours acharnée à nier la pauvreté en tant que phénomène social, la reléguant ainsi à la responsabilité individuelle en faisant la distinction entre le bon et le mauvais pauvre. Au cours des siècles, les formes d'assistance aux pauvres ont toujours été marquées d'un contrôle moral et social plus ou moins subtil, sur la légitimité du secours. Avec l'État-providence, les notions de « droit à la subsistance » et de « besoin » sont apparues, l'Etat amorçant une prise en charge de l'assistance aux pauvres, soit une reconnaissance de la responsabilité collective. La notion de besoin était au centre des programmes dits d'assistance.

De nos jours, on constate un retour de la notion de « mérite » et de l'aide catégorisée, qu'on retrouvait jadis à la base des secours octroyés aux mères nécessiteuses[15]. La notion à la mode de « citoyenneté » doit prévoir aux dires de certains des obligations en plus des droits. Ces obligations renforcées viennent empiéter davantage sur les droits fondamentaux des prestataires. Le Projet de loi 186 ne fait pas exception en accentuant les contrôles disciplinaires en matière d'emploi et d'employabilité, mesures particulièrement draconiennes pour les jeunes qui doivent être inscrits à un Parcours sous peine de voir leur prestation de base coupée. Ce projet de loi maintient et renforce les dispositions de contrôle et de vérification déjà présentes dans la législation actuelle. Le ministère précise que ces mesures de contrôle contribuent également à l'atteinte d'objectifs budgétaires.

Il n'est pas rassurant de constater que l'État, en exerçant la contrainte, profite de la vulnérabilité des prestataires de l'aide de dernier recours pour atténuer leurs droits à la vie privée et à la dignité. Nul doute que le glas de l'État-providence a sonné et que le train de réformes passe à toute allure, dépouillant de son sens les concepts d'égalité et de dignité. Récemment, la CSN dénonçait le fait que plusieurs corporations et sociétés commerciales échappent pendant des années à l'œil du fisc. La précarisation des emplois et le chômage élevé font grossir les rangs de la pauvreté et de l'exclusion. On arrive à se demander si certains ne sont pas plus égaux et plus dignes que d'autres aux yeux de l'État... Le traitement social de la pauvreté par nos gouvernements ne peut nous laisser dans l'indifférence ; les prochains sur la liste ne risquent pas d'être les insouciantes corporations ... « Big Brother pourrait avoir besoin de vous ! »

1. Auparavant permanente au Comité des Citoyens et Citoyennes du Quartier St-Sauveur de Québec, et coordonnatrice au Regroupement des Comités Logement et Associations de Locataires du Québec, Nathalie Belleau est actuellement étudiante à la maîtrise en droit social et du travail de l'UQAM. Le sujet de son mémoire est : « Vie privée et dignité des personnes assistées sociales au Québec : les mécanismes de contrôle et de surveillance du ministère de la Sécurité du revenu. »

2. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. « *Dites à tout le monde qu'on existe...* », *Avis sur la pauvreté des jeunes,* Québec, 1993, p. 14.

3. Marie-Claude LAUZANNE. *La protection de la vie privée des personnes bénéficiant de lois sociales au Québec,* 1982, Prix Charles-Coderre pour l'avancement du droit social, Fonds Charles-Coderre, Beauceville, Les Éditions Yvon Biais Inc., 1983, p. 61 : elle réfère aux propos tenus par Michael Harrington, « Privacy and the Poor », University of III, Law Forum, 1971.

4. Voir les articles 4 (droit à la dignité), 5 (droit à la vie privée) et 10 (droit à l'égalité) de la *Charte des droits et libertés de la personne,* L.R.Q., c-12 et les articles 8 (protection contre les fouilles, perquisitions et saisies abusives) et 15 (droit à l'égalité) de la *Charte canadienne des droits et libertés,* Partie I de la Loi constitutionnelle de 1982, Annexe B de la Loi sur le Canada, R.U., 1982, **c.11.;** Voir également la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels,* L.R.Q. c. A-2.1. et la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé,* L.R.Q. c. P-39 et les articles 35 à 41 C.C.Q.

5. C.D.P.Q. c. Gauthier, (T.D.P.Q.), (1994) R.J.Q. 253.

6. Gisèle TURCOT. « Big Brother chez les Pauvres : Les effets pervers de la Loi 37. » *Mations,* n° 589, avril 1993, pp. 71- 77.

7. Laforest c. Paradis. [1987] R.J.Q. 364 (C.S.)

8. L.R.Q., c. S-3.1.1.

9. L.Q., c. 1995, c. 69.

10. *Journal des débats,* 28 août 1997, p. 8.

11. Groupe de recherche informatique et droit (GRID). *Vie privée sans frontières ; Les flux transfontières de renseignements personnels en provenance du Canada,* Étude commanditée par le gouvernement du Canada, Ministère de la Justice, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1991, p. 328.

12. Michel VENNE. *Vie privée et démocratie à l'ère de l'informatique,* coll. Diagnostic, n^{c} 15, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994.

13. René CÔTÉ. « Présentation » dans René CÔTÉ et René LAPERRIÈRE (dir.), *Vie privée sous surveillance : la protection des renseignements personnels en droit québécois et comparé,* Cowansville, Les Éditions Yvon Biais Inc., 1994.

14. *Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale,* Projet de loi 186 (déposé à l'Assemblée nationale le 18 décembre 1997), 2^{e} session, 35^{e} législature (Québec). Nous soupçonnons que le gouvernement envisage son adoption en toute vapeur d'ici peu.

15. *Loi instituant l'assistance aux mères nécessiteuses,* S.Q., 1937, chap. 11., qui ne s'adressait qu'à des mères de deux enfants de moins de 16 ans et dont le mari était décédé ou interné. De plus, les mères devaient amener des garanties de bonne moralité en fournissant deux certificats de bonne conduite dont un du curé, l'autre du maire ou d'un médecin.

DOSSIER

Une entrevue avec le protecteur du citoyen, M^e Daniel Jacoby

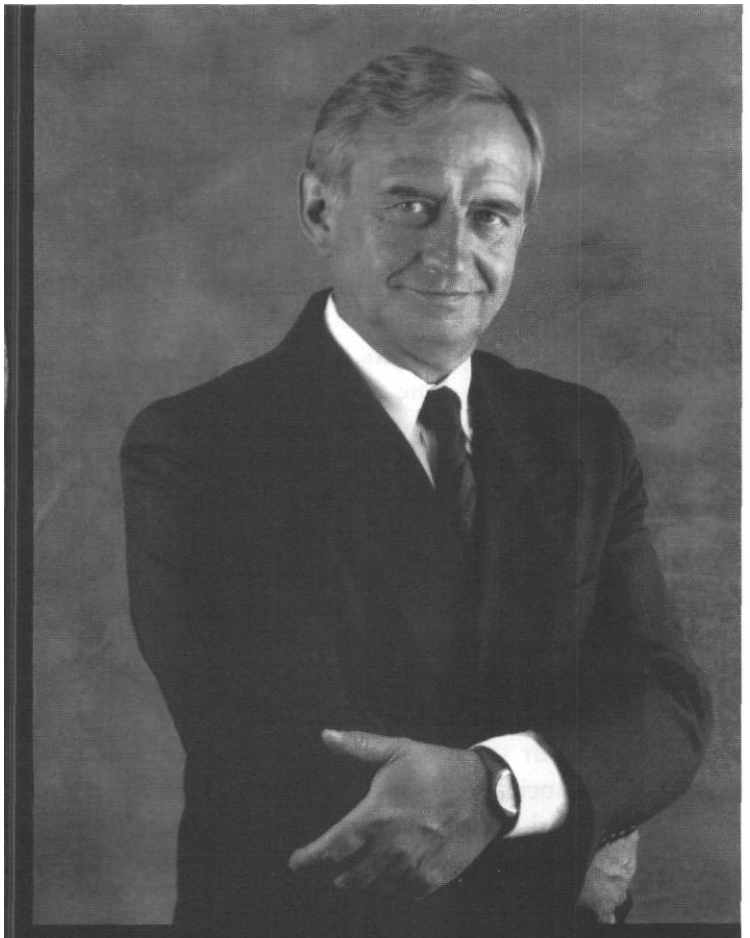

Le Protecteur du citoyen est l'institution incontournable en matière de recours. D'autant plus que M^e Jacoby est très critiqué et que son dernier rapport a fait du bruit. Que peut-il faire ? Jusqu'où peut-il aller ?

Vous exercez la fonction de Protecteur du citoyen depuis bientôt dix ans et on peut dire que vous n'avez pas hésité à le faire en pleine lumière. Avez-vous le sentiment que les citoyens et les citoyennes connaissent mieux votre rôle et le type d'aide qu'ils peuvent obtenir en s'adressant à votre organisme ?

Je vous répondrai oui et non, à la fois. Quand je suis entré en poste, environ 25 % de la population avait déjà entendu parler de l'Institution du Protecteur du citoyen. Le dernier sondage que nous avons fait indique qu'environ 60 % de la population connaît l'existence du Protecteur du citoyen, ce qui ne veut pas dire pour autant que toutes ces personnes s'adresseraient spontanément à nos bureaux si elles avaient un problème avec l'administration gouvernementale. Vous savez, ce n'est pas parce que le citoyen ou la citoyenne m'aura vu à la télévision qu'il ou elle pensera s'adresser au Protecteur du citoyen, quelques mois plus tard.

Ils sont 20 % seulement à avoir spontanément ce réflexe et cela suppose qu'en plus de connaître le nom, ils savent que nous pouvons les aider quand ils croient avoir été traités injustement par un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec. C'est également ce groupe qui distingue le mieux le rôle du Protecteur du citoyen de celui de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, organisme qui agit en matière de discrimination, de harcèlement ou lorsqu'une décision du directeur de la Protection de la jeunesse apparaît insatisfaisante. De même, ils connaissent mieux le rôle de l'Office de la protection du consommateur, et s'y adressent directement, quand ils veulent connaître et faire respecter leurs droits en tant que consommateur dans une transaction avec un commerçant.

On peut facilement imaginer ce que nos sondages confirment. Ce sont là les personnes très bien informées, et elles le sont parce qu'elles ont accès ou qu'elles possèdent les moyens de s'informer, de la parole à l'écrit en passant par tous les autres moyens de communications et d'accès à des connaissances. Même si les technologies modernes tendent à écarter l'écrit, on sait très bien que la maîtrise de la langue écrite demeure la clef principale pour le développement de l'autonomie d'un individu et de sa capacité de comprendre pleinement où, quand et comment il peut agir sur ce qui lui arrive et sur ce qui se passe dans son environnement.

Cela dit, même si nous avons fait des progrès indéniables pour nous faire connaître de toute la population, je demeure un éternel insatisfait à cet égard. Je suis donc particulièrement heureux que vous me donniez l'occasion de cet échange puisque vos membres, par leur travail quotidien auprès des personnes analphabètes, peuvent être de précieux alliés dans la transmission d'une information sur le recours au Protecteur du citoyen et la facilité d'accès à nos services.

Les groupes qui défendent les droits des personnes analphabètes sont particulièrement intéressés à mieux connaître votre rôle auprès des citoyen-ne-s et comment vous pouvez leur venir en aide dans leurs rapports avec l'Etat. Ce pourrait être là une thématique de formation très intéressante à aborder dans les activités d'alphabétisation.

Ce serait là une excellente idée, en effet. Tout d'abord, il faut souligner que le Protecteur du citoyen est nommé par l'Assemblée nationale et qu'il constitue une institution complètement indépendante de l'administration publique sur laquelle il exerce ses pouvoirs d'enquête. Les citoyen-ne-s peuvent donc être assurés qu'il examinera leurs problèmes avec impartialité, sans préjugés et sans esprit partisan. La loi lui accorde tout pouvoir pour mener ses enquêtes à l'intérieur de l'administration publique, pour avoir accès aux dossiers et pour obtenir une réponse à ses questions. Je soulignais plus tôt que le Protecteur du citoyen exerce son pouvoir de surveillance sur les ministères et organismes du gouvernement du Québec. Cependant, il faut dire que la Loi sur le Protecteur du citoyen exclut certains organismes et sociétés d'État du gouvernement du Québec. Ainsi, il n'est pas autorisé à intervenir sur les décisions prises par les établissements de santé, les institutions d'enseignement et les municipalités. À cet égard, le Québec est en retard sur la presque totalité des pays démocratiques où l'ombudsman a autorité sur toutes les missions de service public.

Par ailleurs, il doit cesser d'agir si un tribunal est saisi du problème. Il n'est pas davantage une Cour d'appel des décisions des tribunaux administratifs et judiciaires. Ceci est normal à cause du principe démocratique de la séparation des pouvoirs législatif, administratif et judiciaire.

Parce qu'il est un recours de dernier ressort, il ne doit se substituer ni au citoyen ni aux servi-

ces publics. Sauf dans les cas d'urgence, il doit parfois réorienter les citoyen-ne-s vers l'organisme visé par la plainte, en leur donnant toutefois des conseils pour les aider à rétablir les ponts et en leur fournissant des informations précises sur leurs droits et obligations ainsi que sur les mécanismes pour les faire valoir. Dans de nombreux cas, en effet, un nouvel échange avec le premier interlocuteur et, au besoin, son supérieur, suffit à clarifier la situation avant qu'un-e citoyen-ne n'entreprenne de préserver ses droits en exerçant les recours judiciaires appropriés, s'il en est. S'il existe un service crédible et efficace de règlement des conflits dans une organisation, les citoyen-ne-s peuvent être invités à s'y adresser ou même y être référés directement par le Protecteur du citoyen. En tout temps, toutefois, ils sont assurés de pouvoir à nouveau obtenir conseil ou assistance, si des difficultés surgissent qui sont du ressort du Protecteur du citoyen.

Lorsque le citoyen s'adresse au Protecteur du citoyen, celui-ci doit déterminer d'abord si la personne doit faire d'autres démarches, ou s'il y a lieu de faire enquête immédiatement. Lorsqu'une enquête révèle une erreur ou une injustice à son égard, le Protecteur du citoyen requiert de l'organisme ou du ministère qu'il corrige la situation. Si la réclamation du citoyen ou de la citoyenne n'est pas fondée, on l'informe de la décision en prenant soin de la lui expliquer le plus clairement et complètement possible. À l'occasion de l'examen des réclamations, le Protecteur du citoyen peut être amené à faire modifier des lois, des règlements ainsi que des formulaires, des pratiques, des procédures, des directives ou des politiques administratives, s'il juge ces changements d'intérêt public. Ultimement, il peut adresser à l'Assemblée nationale un rapport spécial lui recommandant d'intervenir pour corriger une situation.

Pour de nombreux citoyen-ne-s, le Protecteur du citoyen devrait pouvoir « forcer », « obliger », « ordonner ». Ce n'est pas ce qu'a voulu le législateur. En adoptant la Loi sur le Protecteur du citoyen, l'Assemblée nationale créait une fonction distincte du pouvoir législatif à qui appartient le rôle de faire les lois, distincte aussi de l'Administration, responsable au premier chef de leur application, et, tout autant, des tribunaux à qui incombe la tâche de régler des litiges particuliers en interprétant le droit. Par contre, dans de nombreux pays, le Protecteur du citoyen peut éventuellement s'adresser aux tribunaux si la médiation échoue.

En confiant au Protecteur du citoyen un rôle de « persuasion morale », en aménageant en conséquence ses pouvoirs d'enquête, de recommandation et de rapport, le législateur lui demandait de préserver et promouvoir la qualité des relations entre l'État et ses citoyens, en se servant bien sûr des règles de droit, mais il lui permettait aussi d'ouvrir la voie à des solutions d'équité si, par exemple, une interprétation déraisonnable ou les effets non anticipés des lois ou des règlements causent préjudice à un citoyen ou à une citoyenne.

Le Protecteur du citoyen joue donc un rôle important dans la protection des droits de la personne à l'égard de l'administration publique, dans l'amélioration de la qualité des services gouvernementaux et dans le renforcement de la démocratie.

Est-ce qu'une personne analphabète pourrait bénéficier d'une aide particulière ou d'un accès plus facile auprès de votre organisme ?

Nos préoccupations vont dans ce sens. D'ailleurs, il a toujours été dans la tradition du Protecteur du citoyen, autant dans ses relations avec les citoyen-ne-s que lorsqu'il intervient pour eux auprès des ministères et organismes, de leur faciliter l'accès aux services et de défendre l'importance d'adapter ceux-ci aux besoins des gens et non l'inverse.

Les personnes qui s'adressent au Protecteur du citoyen peuvent donc, à leur gré, se présenter à nos bureaux, écrire ou téléphoner. Si elles sont ou se sentent incapables de faire la démarche elles-mêmes, elles peuvent se faire représenter par une personne de leur choix. Il suffit que cette personne soit bien au courant du problème et puisse fournir toute l'information additionnelle. Nos services sont tout à fait gratuits et accessibles, partout au Québec. Les adresses de nos bureaux de Québec et de Montréal apparaissent aux pages bleues de tous les bottins téléphoniques, sous la lettre « P », de même, bien sûr, que les numéros de téléphone.

Quant à l'aide que nous pouvons leur apporter, règle générale, le Protecteur du citoyen intervient lorsque la personne a tenté de régler son différend avec les services publics, mais qu'elle n'y a pas réussi. Le Protecteur du citoyen a cependant une grande marge de manœuvre pour déterminer le moment où il doit entreprendre d'agir et il le fait en tenant compte des circonstances et des ressources particulières à chaque citoyen et citoyenne. Dans certains cas, une personne maîtrisant peu ou pas la langue écrite sera tout de même en mesure de faire d'autres démarches après avoir reçu les informations ou les conseils utiles ; dans d'autres cas, son besoin d'assistance sera plus immédiat. Vous savez, bien sûr, qu'il n'est pas toujours facile de déceler de prime abord qu'une personne est analphabète, mais le personnel du Protecteur du citoyen est particulièrement attentif aux indices qui lui permettent d'agir en tenant compte des besoins de la personne et dans le respect de sa dignité.

Quels types de problèmes rencontrez-vous le plus fréquemment et avez-vous noté une évolution au fil du temps ?

Chaque jour, plusieurs milliers de personnes sont en relation avec les divers services du gouvernement du Québec, les unes pour obtenir des renseignements, les autres pour les alerter d'une situation, d'autres, encore, pour faire reconnaître leur droit à une forme d'aide de la part de l'État, pour obtenir divers services ou pour respecter leurs obligations comme citoyen-ne-s. Dans la très grande majorité des cas, les services publics fournissent des services de qualité et respectent les droits des citoyen-ne-s. Mais, nous le savons, les citoyen-ne-s n'obtiennent pas toujours satisfaction dans leurs rapports avec eux. Non seulement le nombre de plaintes a-t-il augmenté mais, plus fondamentalement, les plaintes ont changé de nature. Les compilations pour cette année ne sont pas complétées, mais si on se réfère aux chiffres de 1996-1997, nous avons reçu 28 333 plaintes et demandes de consultation, une augmentation de 10 % sur l'année précédente. En 1988, à mon entrée en fonction, le compte était de 22 389.

Si les citoyen-ne-s contestent encore des décisions et des services qu'ils reçoivent ou qu'ils ne reçoivent pas, plus qu'auparavant ils dénoncent la façon dont ils sont traités par les ministères et organismes, le manque d'accès à l'information gouvernementale et le peu d'effort qu'on accorde à leur rendre cette information compréhensible. Le manque d'information et la baisse de qualité de celle-ci, sources de problèmes de communication, sont souvent causés par l'inaccessibilité des lignes téléphoniques et la présence multipliée de boîtes vocales inadéquates. Les délais d'accès à l'information et aux décisions, sources de difficultés et de craintes pour les citoyen-ne-s, résultent notamment de l'implantation précipitée de nouveaux programmes, et de la révision de certains modes de fonctionnement. La perte de droits, impliquant parfois tout l'avenir d'une personne, découle souvent d'une information inadéquate trop fréquemment associée à un manque de transparence de l'Administration. Les injustices perdurent parce que, dans un contexte de réduction de personnel et d'accroissement de la charge de travail des fonctionnaires, l'Administration a tendance à se retrancher derrière la rigidité des normes. Enfin, la bonne foi des citoyen-ne-s est souvent remise en cause. Trop souvent, on ne prend plus le temps de les écouter ou de tenir compte de leur situation particulière, et, à la limite, on refuse tout simplement de les entendre. Au cours des dernières années, la crise des finances publiques a aussi amené l'Administration à modifier considérablement ses façons de faire, notamment par un recours massif aux

nouvelles technologies : ceci a été à l'origine de nombreuses réclamations.

Dans le traitement des plaintes des citoyen-ne-s, j'ai dû, sans cesse, m'interroger sur leurs attentes légitimes, insister sur les causes des insatisfactions, tenir compte du contexte socio-économique, suggérer des règles de conduite à l'Administration et faire appel aux valeurs éthiques qui doivent animer l'action des fonctionnaires.

Peu à peu, la responsabilisation est devenue le thème sur lequel je suis davantage intervenu à la recherche de l'équilibre dont doivent témoigner les relations citoyens-État. D'un côté, je demande aux citoyen-ne-s d'effectuer d'abord leurs démarches, de fournir les documents et renseignements utiles, de tenter de résoudre eux-mêmes leurs difficultés, d'être francs, honnêtes et respectueux des fonctionnaires. De l'autre, il faut exiger que les services publics développent des services accessibles et adaptés, qu'ils écoutent les citoyen-ne-s même lorsque leur demande n'est pas soumise dans la forme prescrite, qu'ils fassent preuve d'empathie et de jugement, évitent l'arbitraire, motivent et expliquent leurs décisions, respectent les droits et la dignité des citoyen-ne-s et qu'ils recherchent l'amélioration.

Au cours des dernières années, vous avez dénoncé l'exclusion croissante de nombreux groupes de la société. Les personnes analphabètes se sont trouvées particulièrement vulnérables et ont été lourdement affectées par la décroissance survenue autant dans le secteur public que dans le secteur privé. L'État joue-t-il pleinement son rôle d'assurer la plus grande participation possible de tous les citoyen-ne-s ?

Il est certain que c'est principalement l'État qui peut agir pour développer la citoyenneté. Depuis déjà plusieurs années, l'urgence d'assainir les finances publiques est devenue la priorité. Le Protecteur du citoyen partage cet objectif. Ce qui est davantage l'objet d'une controverse, ce sont les moyens préconisés pour l'atteindre. La lutte au déficit ne doit pas provoquer ou augmenter les exclusions et les injustices.

Globalement, on peut affirmer que le défi des pouvoirs publics est de gérer la décroissance sans compromettre substantiellement les acquis d'un contrat social forgé au prix d'une solidarité collective. Mais on doit constater que si tel est son défi global, l'État rencontre parfois des difficultés à le réaliser. Il faut reconnaître que les contraintes générales, et particulièrement celles de nature budgétaire, imposent des sacrifices majeurs et la prise de décisions lourdes de conséquences pour les citoyen-ne-s ou du moins pour une importante partie d'entre eux. L'État pourra alors avoir tendance à suivre le courant dans un réflexe d'impuissance.

Cette attitude, bien qu'on puisse en comprendre les causes, doit être débusquée. Elle ne peut être recentrée que par l'avènement d'une éthique renouvelée et mobilisante. Il devient urgent de réaffirmer la primauté du citoyen et de la citoyenne ; autrement, on risque de faire perdre de vue l'essentiel, le véritable motif de toute action des pouvoirs publics : le citoyen lui-même et sa participation à une collectivité en développement. Il faut donc que nous soyons tous vigilants.

À Québec
525, boul. René-Lévesque Est, bureau 1.25
Québec (Québec) G1R 5Y4
Téléphone : (418) 643-2688
Sans frais : 1 800 463-5070
Télécopieur : (418) 643-8759

À Montréal
1, rue Notre-Dame Est, bureau 11.40
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : (514) 873-2032
Sans frais: 1 800 361-5804
Télécopieur : (514) 873-4640

Par Internet
Courrier électronique :
protecteur.citoyen@ombuds.gouv.qc.ca

Site Web
http://www.ombuds.gouv.qc.ca

Le citoyen, l'État et la mondialisation

Entretien avec André Paradis,
Ligue des droits et libertés

Dans le contexte du désengagement de l'État et de la mondialisation, quelles perspectives s'offrent aux personnes exclues ? quel avenir y a-t-il pour les droits et libertés ? de quelle marge de manœuvre disposent les organismes de défense des droits ?

Pourquoi parle-t-on beaucoup de citoyenneté depuis quelque temps ? Est-ce parce que c'est tout ce qui reste de commun entre les gens, avec l'accroissement de l'exclusion ?

Il y a plusieurs facteurs qui expliquent le retour de la réflexion sur la notion de citoyenneté depuis une dizaine d'années, ici et en Europe. Pour un bon nombre de mouvements sociaux, c'est en réaction au développement du phénomène d'exclusion, et aussi, dans certains cas, au phénomène du pluralisme culturel et social, et à celui de la mondialisation.

Il y a eu une évolution de la notion de citoyenneté dans l'après-guerre : la citoyenneté véritable, ce n'était plus seulement des droits politiques mais aussi la reconnaissance d'un certain nombre de droits sociaux, économiques et culturels, avec le développement de l'État-providence. Il y a eu la collectivisation d'un certain nombre de risques et la redistribution de la richesse à l'intérieur des programmes sociaux. Mais à mesure que le néo-libéralisme et le processus de mondialisation progressent et que ces acquis-là sont remis en

cause, les mouvements sociaux sont amenés à s'interroger sur le sens de la citoyenneté face à l'exclusion.

Une autre raison, c'est que la plupart des sociétés occidentales deviennent de plus en plus pluralistes au plan culturel, en termes de composition ethnique et de mode de vie. Il y a toutes sortes de courants qui coexistent, et cela pose beaucoup de questions : est-ce que ce pluralisme culturel-là conduit à une fragmentation ou est-il possible de maintenir un minimum de cohésion sociale pour fonctionner ? Quelle est la base de cette cohésion ? D'où le retour sur l'idée de la citoyenneté.

La globalisation qui s'opère depuis une vingtaine d'années a plusieurs dimensions, aussi bien culturelles qu'économiques. On assiste en fait à la marchandisation accélérée du monde, que ce soit à travers la pénétration accrue de la culture de masse d'origine surtout américaine, le développement du capitalisme et des transnationales dans tous les secteurs d'activité ou la croissance vertigineuse de l'économie financière qui fait circuler les capitaux instantanément d'un bout à l'autre de la planète. Cela entraîne inévitablement une érosion des pouvoirs des États-Nations. Concurremment, il y a le développement extraordinaire des communications et de la circulation des personnes. Cela en amène certains à se poser la question : être citoyen, citoyenne au Canada, est-ce que ça a encore un sens ou est-on « citoyen, citoyenne du monde ? » Mais en réalité, n'assistons-nous pas à une dépossession de notre citoyenneté ?

À ce propos, dans les pays du Sud, est-ce que cela a un sens de parler de citoyenneté, si l'on se réfère au concept sous-jacent de démocratie ?

Par exemple au Pérou, dans la réflexion des organismes des droits humains les plus avancés, il y a aussi une prise en compte de la notion de citoyenneté. C'est un régime très autocratique, autoritaire, dominé par les militaires, et qui applique principalement les politiques dictées par la Banque mondiale et le FMI. C'est aussi un pays où il y a eu beaucoup de violence politique et de répression dans les 15 dernières années, ainsi qu'une dégradation des conditions de vie de la population, en majorité très pauvre. Même dans un contexte comme celui du Pérou, on est amené à revenir sur la notion de citoyenneté, justement pour faire valoir la nécessité de la lutte pour les droits économiques et culturels ainsi que la participation des citoyen-ne-s aux processus décisionnels, face à un régime de plus en plus centralisé et dont les vrais maîtres sont les instances internationales.

Le citoyen ou la citoyenne étant celui ou celle qui est membre de la Cité, avec les droits et obligations qui sont attachés à cette qualité, qui est inclus dans une communauté, quel est le statut des personnes exclues, des personnes pauvres (« citoyens » de droit et non de fait) : citoyens de seconde zone, non-citoyens ?

Aujourd'hui, on reconnaît en principe les droits de tous et toutes. Selon la Déclaration universelle des droits de l'Homme, dont sont inspirées les chartes canadienne et québécoise : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. » Mais la reconnaissance des droits devient formelle pour une partie de plus en plus importante de la population, qui n'a plus les moyens de participer à la vie sociale et politique. Effectivement, ces exclu-e-s sont des citoyen-ne-s de seconde zone. Leur citoyenneté est remise en question. Certains voient là la remise en question de la notion même de citoyenneté qui serait un leurre. Pour d'autres, au contraire, c'est une raison de lutter pour la conquête des droits et de la citoyenneté pour tous et toutes.

Lorsqu'on parle de lutte, auparavant c'était circonscrit dans un espace national. Aujourd'hui, dans le contexte de la mondialisation, qui est l'interlocuteur du citoyen et de la citoyenne ?

Une partie de plus en plus importante du pouvoir réel est entre les mains d'institutions internationales et de corporations transnationales sur lesquelles les citoyen-ne-s n'ont plus de prise, et le défi, justement, pour les mouvements sociaux, c'est d'inventer des mécanismes de contrôle démocratique.

Il y a des idées et des stratégies qui se discutent. Il y en a qui parlent d'instances internationales pour contrôler l'activité des corporations transnationales, pour limiter l'instabilité des flux de capitaux et taxer les transactions en vue de constituer un fonds pour financer les programmes sociaux. À l'heure actuelle, il y a un retour à la solidarité sociale avec une dimension internationale de plus en plus forte.

Par exemple, au moment des négociations pour l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), une coalition plus ou moins formelle de syndicats et d'organisations populaires du Québec, du Canada, des États-Unis et du Mexique, s'est constituée. Avec le début du processus de création d'une Zone de libre-échange des Amériques, ces dernières années, cette coalition s'est élargie à d'autres pays. L'année dernière, lors d'une rencontre tenue au Brésil, à Belo Horizonte, ces organisations ont formé l'Alliance sociale hémisphérique, qui veut faire entendre la voix des populations dans ce processus. Cette Alliance avance des revendications pour la justice sociale et le respect des droits. Elle a joué un rôle central pour l'organisation du Sommet des peuples des Amériques, en parallèle avec le sommet des chefs d'État des Amériques de Santiago, Chili, en avril 1998.

Ces dernières années, il y a eu un développement important dans la coopération et l'unité d'action entre les organismes qui s'occupent des droits humains, par exemple, la Fédération internationale des ligues des droits humains. Cette unité de plus en plus grande permet de développer un contrepoids : lors des grandes conférences internationales organisées par l'ONU ces dernières années, et notamment lors de la conférence mondiale sur les droits humains, à Vienne en 1993, les organisations non gouvernementales, les organisations populaires et communautaires, ont pu faire sentir leur poids, empêcher des reculs parfois et même réaliser des avancées, sur les droits des femmes, par exemple. C'est la capacité de ces organisations de la société civile à se développer comme une force internationale qui peut amener la mise en place de mécanismes de contrôle et de régulation des multinationales ainsi que la démocratisation des institutions internationales comme le F.M.I. et la Banque Mondiale.

Depuis une quinzaine d'années, il y a un recul généralisé dans les domaines social et économique, accompagné d'une entreprise idéologique qui met l'accent unilatéralement sur la responsabilité des gens. Actuellement, il y a non seulement un grand nombre de gens sans emploi, mais aussi de plus en plus de gens qui se sentent menacés. Est-ce qu'ils vont accepter longtemps cette situation ? La dégradation des conditions de vie des gens peut aller jusqu'à un certain point. Mais à un moment donné, quand ça touche un trop grand nombre de gens, il y a comme un réflexe des populations. Il y a eu la Marche contre la pauvreté au Québec et, en ce moment, une Marche mondiale s'organise.

En attendant, faut-il élaborer des chartes spécifiques pour des formes d'exclusions diverses, par exemple une charte des droits des personnes analphabètes ? Est-ce la bonne stratégie ?

Pour ce qui est des chartes, personnellement, je n'en suis pas trop partisan. Mais ça dépend de ce que l'on va en faire. Si ces chartes visent à éduquer les gens sur leurs droits et responsabilités, c'est certainement utile. Mais la prolifération de telles chartes peut aussi faire diversion.

DOSSIER 3

Développer une citoyenneté active

On a dit et redit que le payeur de taxes et le consommateur ont pris la place du citoyen. Le siècle a été traversé par des revendications radicales et des conflits majeurs, va-t-il s'achever dans la torpeur ? Ou bien la lutte a-t-elle pris d'autres formes moins visibles ? Quoiqu'il en soit, il apparaît nécessaire de revitaliser la solidarité citoyenne. Comment reconstruire les réseaux pour faire émerger avec force les revendications sur la place publique et réveiller l'apathie des citoyens ?

Confrontés à toutes sortes d'injustices dans leur travail de tous les jours, comment fonctionnent les groupes d'alphabétisation populaire pour répondre aux problèmes et besoins des personnes avec lesquelles ils travaillent ? Comment, à partir des activités qu'ils mènent en atelier, les animateurs et animatrices font-ils pour promouvoir une culture de la citoyenneté et faire entendre la voix de ceux et celles qui sont en marge de la Cité ?

Le monde alphabétique, numéro 10, automne 1998 : Citoyenneté, citoyennetés... - RGPAQ

LA MULTIPLICATION des lieux d'implication : vers une citoyenneté active et diversifiée

Guillaume Beaulé, Alpha-Témis

Contrairement aux apparences, les citoyens n'ont pas déserté la sphère politique. Il faut plutôt parler de « nouveaux » citoyens, qui ont un comportement différent et qui pratiquent le militantisme autrement.

Si nous examinons les données habituellement utilisées pour mesurer la « santé démocratique » d'une société, nous pouvons être tentés de conclure rapidement à une apathie populaire montante face à tout ce qui touche au politique. Ainsi, les politicien-ne-s obtiennent le plus bas pourcentage de confiance dans les sondages, les électrices et électeurs s'identifient de moins en moins aux partis politiques et les taux de participation aux scrutins stagnent aux environs des 70 % (50 % en moyenne aux États-Unis). Malgré cela, les gens continuent généralement de réagir face aux événements qui marquent la scène politique, ce qui ne correspond pas, par conséquent, à une apathie classique. Comment peut-on alors expliquer une telle situation ? Si les gens réagissent mais qu'ils le font moins par le biais des partis politiques et par le vote aux élections, alors ils utilisent des moyens alternatifs. Le militantisme et les revendications empruntent d'autres voies, d'autres organisations, d'autres outils et d'autres stratégies. De plus, les motifs pour lesquels les gens s'impliquent se transforment eux aussi. Dans cet article, nous décrirons quelques exemples de militantisme variés, et nous expliquerons certaines transformations dans la manière de militer. Nous verrons aussi que le communautaire constitue une des principales voies alternatives. Finalement, nous parlerons du rôle des groupes alpha, dans un tel contexte.

Un militantisme plus varié

De nos jours, les revendications peuvent s'exercer par diverses voies. Ainsi, l'attraction des groupes communautaires n'empêche pas les gens de militer dans les partis politiques. Ceci donne naissance à des combinaisons d'organisations assez intéressantes. Lors de nos entrevues, nous avons rencontré des membres du PQ et du BQ qui militaient également dans des comités de citoyen-ne-s de leur ville respective, sur des dossiers plus locaux. Bref, il est possible de militer dans divers types d'organisations, pour des intérêts variés. Les gens peuvent aussi s'impliquer dans diverses organisations pour défendre un seul intérêt. Par exemple, nous avons rencontré un membre du PQ qui militait aussi dans le mouvement Québec-Français, alors qu'un autre s'impliquait également au Bloc et à la Société St-Jean Baptiste. Ici, la défense de la langue française justifiait leur implication simultanée dans ces différents groupes. Ces scénarios indiquent l'éclosion de comportements nouveaux et parfois inusités (peut-être moins de nos jours). Ainsi, certains membres actifs d'un parti politique travaillent fortement à l'élection de leur candidat, dans leur comté. Puis, après l'élection, ils utilisent des groupes de pression pour « taper sur la tête » de leur député, qu'ils ont pourtant aidé à élire. Ces militants préfèrent alors exercer des pressions par le biais d'un groupe, qui défend spécifiquement une catégorie d'intérêts et

de gens, sur un député qu'ils connaissent bien et qui sera possiblement plus sensible à leurs demandes. Le contexte actuel laisse donc plus d'opportunités aux militants, qui peuvent adapter et combiner plusieurs manières de revendiquer.

La vitalité du communautaire

Les organismes communautaires constituent donc une voie alternative intéressante pour s'impliquer dans la sphère politique. D'ailleurs, selon Mayer[1], 40 % des Français militent dans une organisation quelconque (incluant le communautaire), contre 3 % seulement dans les partis politiques. Au Québec, selon Godbout[2], le nombre de groupes communautaires est passé de 6 100 en 1973, à 24 510 en 1989. Il a donc quadruplé. Qu'est-il arrivé pour que les groupes communautaires obtiennent la faveur des militants, au détriment des partis politiques ? Tout d'abord, les partis s'avèrent de moins en moins représentatifs de leurs membres et de l'électorat. Ils tendent à adopter les mêmes lignes de pensée, ce qui les pousse à défendre le même genre d'intérêts. De leur côté, les groupes communautaires sont plus représentatifs des gens qui les fréquentent, parce qu'ils opèrent directement dans leur milieu. En étant près des gens, ils saisissent alors mieux leur réalité et leurs besoins. De plus, ces groupes défendent généralement mieux leurs intérêts, justement parce que ce sont des intérêts particuliers, propres à une population homogène. Par exemple, les groupes en alpha s'occupent des analphabètes et de leurs droits. En comparaison, un parti politique doit se charger d'une multitude d'intérêts divers, propres à des groupes très différents (les besoins des analphabètes mais aussi ceux des personnes assistées sociales, des homosexuel-le-s, des immigrant-e-s, des entrepreneur-e-s, etc.). Par conséquent, il est plus difficile pour un parti de travailler avec tous ces intérêts, parfois même opposés, comparativement à un groupe communautaire qui défend une catégorie spécifique de gens. De plus, il faut mentionner que les individus ont aussi tendance à défendre des intérêts plus concrets, les touchant directement dans leur quotidien (exemple : les frais de scolarité pour un-e étudiant-e), plutôt que de soutenir des grands idéaux (comme la social-démocratie ou libéralisme). Ceci favorise donc l'adhésion aux groupes communautaires, qui traitent de problématiques plus ciblées et qui défendent mieux ce type d'intérêts (comparativement aux partis). Bref, dans ce contexte, ces groupes offrent une alternative intéressante pour ceux qui veulent s'impliquer dans la sphère publique.

Transformations dans le fonctionnement des groupes

De manière générale, les groupes travaillent de façon plus planifiée et à « long terme », sur des actions plus « calmes ». En effet, au lieu de confronter les autorités, ils essaient habituellement dans un premier temps de négocier, par exemple, à des tables de concertation, avec les différents partenaires concernés par le dossier (dont le gouvernement). Les dépôts de mémoires aux commissions parlementaires et les rencontres avec les politicien-ne-s font aussi partie du menu des actions possibles. Par exemple, un membre d'une association de défense des droits nous indiquait qu'il faut faire « poliment » passer le message : « C'est de dialoguer avec les gens, exprimer ce que nous autres on ressent pis ce qu'on aimerait avoir... C'est pas d'aller là en criant ! » Par conséquent, les groupes doivent se bâtir une crédibilité, afin d'être écoutés lors des rencontres, dans le but d'influencer les autres partenaires. L'un des moyens pour construire cette crédibilité consiste à proposer des alternatives et des solutions au problème abordé, au lieu simplement de revendiquer des changements. Ils doivent alors

proposer eux-mêmes des solutions viables et convaincre les autres partenaires de les adopter. Pour ce faire, la bonne connaissance des dossiers s'avère primordiale. En disposant des dernières données sur l'évolution du problème, les groupes exposent une image sérieuse, en plus d'être mieux outillés pour construire leur solution et influencer les autres. Ainsi, la sensibilisation continue d'être l'un des principaux objectifs de l'action des groupes communautaires (en matière de pression). Cette sensibilisation passe toujours en partie par les médias d'information. Lorsque le dossier ne fait plus l'actualité, les groupes peuvent alors le « réactualiser » en utilisant les journaux ou la télévision. Si le dossier est encore d'actualité, ils peuvent exposer et vendre leurs solutions. Dans un tel contexte, les connaissances en communication constituent un atout appréciable. Par conséquent, certains groupes plus en moyens engagent un expert en relations publiques, qui s'occupera du volet médiatique. Bref, les groupes tendent davantage à fonctionner comme des organisations privées ou encore comme des partis politiques, du moins en matière de pression. Ils misent sur un travail de concertation et de sensibilisation, en disposant de l'information et en créant des alternatives pour résoudre les problèmes. En comparaison, les groupes des années 70 axaient leurs actions sur des manifestations plus bruyantes et colorées, souvent sans proposer d'alternatives réalistes.

Le rôle des groupes en alpha

Peu importe le type d'organisation et les moyens utilisés pour militer, les groupes en alphabétisation jouent un rôle important dans le développement de la citoyenneté active. Globalement, ils dotent les plus démuni-e-s de notre société des outils nécessaires pour participer activement à la vie « publique ». Tout d'abord, en leur enseignant à lire et à écrire, ils leur permettent d'accéder à l'information et à la communication, qui constituent les bases essentielles de notre vie démocratique. Ensuite, ils redonnent fréquemment la confiance en soi aux participantes et participants. En apprenant à lire et à écrire, ceux-ci se sentent revalorisés et intégrés de nouveau à la société. Ils sont alors plus à l'aise et plus aptes à défendre leurs intérêts. Ils ont moins peur de foncer et de se faire entendre. Enfin, les groupes en alpha donnent l'occasion aux participantes et participants de vivre une expérience de groupe, en milieu communautaire. Ceux-ci peuvent alors apprendre à fonctionner en groupe (exemple : les règles de procédure en assemblée, dans un c.a.), dans une démocratie à petite échelle. Ils adhèrent aussi, pour la plupart, à des valeurs humanitaires propres au milieu communautaire, tels l'égalité, le partage ou la solidarité. Par conséquent, les groupes en alpha offrent une base solide aux individus, afin qu'ils puissent prendre l'initiative de se défendre, eux et leurs intérêts, dans une société inondée d'informations écrites et où la communication constitue un atout important (autant pour les individus que pour les groupes).

Bref, avec les changements qui tendent à s'opérer actuellement, les groupes communautaires prennent de plus en plus leur place au niveau de la vie « publique ». Ils deviennent des instruments privilégiés pour la revendication de certains intérêts, généralement ceux des strates les plus démunies de la société (et donc ayant peu les moyens de se défendre). Quant aux groupes en alpha, ils jouent un rôle des plus importants en fournissant les armes de base nécessaires à ces individus. Malgré toutes les menaces de coupures et de transformations majeures, si nos groupes ont réussi à redonner l'espoir, ne serait-ce qu'à une seule personne, alors nous n'avons pas travaillé pour rien, bien au contraire. Si, grâce à nos actions, une seule personne lit le journal, écrit des lettres à son député ou signe des pétitions, nous avons alors contribué au mieux-être de notre société.

Les informations dans cet article (à l'exception de celles qui concernent les groupes en alpha) proviennent d'un mémoire réalisé dans le cadre d'une maîtrise en sociologie, à l'UQAM.

1. MAYER, N. et PERRINEAU, P. *Les comportements politiques*, éditions, A. Colin, Paris, 1992, p. 16.
2. GODBOUT, J. *La participation politique : leçons des dernières décennies*, IQRC, Québec, 1991, p. 240.

DOSSIER

Un espace de citoyenneté active

Liliane Rajaonina

Imaginer un espace de libre expression, où les exclu-e-s pourraient porter leurs revendications, dialoguer avec les élu-e-s, sensibiliser leurs concitoyens et concitoyennes... Le concrétiser avec les moyens du bord et l'installer, comme par défi, sur la colline parlementaire... Et rallier une large mobilisation... Pari lancé et tenu par le Parlement de la rue.

- *Pouvez-vous m'indiquer où se trouve le Parlement de la rue ?*
- Qu'est-ce que c'est ça ?
- *Pouvez-vous me conduire au Parlement de la rue ?*
- Où c'est ça ?

C'était le 12 décembre dernier à Québec, et je voulais tester le retentissement d'un tel événement sur la population locale, en m'adressant à un chauffeur de taxi et à des personnes rencontrées au hasard, près de la gare.

C'était quelques jours avant la fin de session du Parlement de la rue, inaugurée le 15 novembre par une marche de solidarité et une grande manifestation festive au Palais Montcalm, alors que les deux roulottes étaient installées dans le Parc de l'Esplanade depuis près d'un mois. L'événement, qui a été largement couvert par les médias locaux, semble avoir échappé à l'attention du citoyen et de la citoyenne « ordinaires ».

Une journée dans les roulottes

J'ai passé l'essentiel de cette journée dans une des roulottes, avec un groupe de personnes assistées sociales, dans le cadre d'un atelier organisé par l'Association pour la défense des droits sociaux du Québec métropolitain. Il y avait une douzaine de personnes autour de la table, qui parlaient des conséquences des coupures sur leur vie de tous les jours.

• LES BRIQUES

Les briques, c'est ce qui leur est tombé dessus, ce qu'elles ont vécu par suite des décisions du gouvernement en matière d'aide sociale. Il y a eu les « briques passées » (la coupure pour partage du logement, l'allocation unifiée par enfant, le programme non-participant, les contrôles du compte de banque, l'incertitude quant au paiement des médicaments, les différentes coupures pour des motifs aussi futiles qu'injustifiés, l'espionnage et la délation, etc.), et les « briques avenir », dont la fameuse saisie du chèque pour le loyer.

On a demandé à chaque personne d'inscrire le ou les problèmes vécus sur un morceau de carton, puis de disposer chaque carton sur le tableau où on avait dessiné les roulottes et l'Assemblée nationale. Ces morceaux de carton, disposés les uns sur les autres à la manière de briques, ont formé un véritable mur entre le Parlement de la rue et l'autre. (À ce propos, il y a des coïncidences qui ne s'inventent pas. Le mur n'est pas une simple figure de rhétorique : en effet, les roulottes ont été reléguées de l'autre côté du mur [de pierres] des fortifications, parce que la Commission de la capitale nationale n'a pas permis qu'on les installe en face de l'autre Parlement).

D'un côté du mur, se tenaient ainsi l'Assemblée nationale et ses lois, et de l'autre, en parallèle, les réponses du mouvement populaire : les étapes de formation des coalitions et celles de la mobilisation qui devaient aboutir au Parlement de la rue. L'exercice a permis de visualiser la dynamique sociale qu'une résistance organisée a créée et de mettre en évidence tout ce qui sépare les citoyen-ne-s de ceux qui sont censés les représenter.

Pour finir, on a demandé à chacun quel espoir suscitait en lui le Parlement de la rue. Voici quelques réponses : « Qu'il n'y ait plus de coupures » ; « Qu'il y ait du travail » ; « Qu'il y ait un peu plus d'humain » ; « Une extension de la solidarité jusqu'au gain de toutes les revendications » ; « Que l'aide sociale redevienne un droit ».

• UNE VISITE INATTENDUE

Dans l'après-midi, on nous appelle dans l'autre roulotte : Bernard Landry et sa suite viennent d'arriver ! Grande effervescence, car on pourra enfin parler avec le grand argentier en personne, lui expliquer les problèmes que l'on vit, lui dire que cette situation n'a pas de bon sens. S'il est venu, c'est sans doute qu'il est ouvert à la discussion... Mais on s'est vite aperçu qu'on ne parlait pas le même langage, que nous fonctionnions selon des logiques fort différentes. Nous, nous parlons de nos difficultés à joindre les deux bouts, lui, il parle de croissance. Lui, ce qui le préoccupe c'est d'abord d'augmenter la rentabilité des entreprises et de créer plus de richesse, nous, c'est de mieux distribuer celle qui existe.

Certes, on n'a pas disposé d'assez de temps, mais commencée sous de telles prémisses, la rencontre pouvait-elle aboutir à un dialogue ?

La rencontre a d'abord laissé les personnes présentes incrédules et frustrées. Mais elles se sont vite ressaisies, elles ont eu le temps de s'aguerrir tout au long de la session, et c'est cela le gain essentiel du Parlement de la rue : reprendre assez confiance en soi pour raffermir ses positions, continuer la lutte, développer la solidarité, agir en citoyens et citoyennes.

Un lieu où chacun peut s'exprimer, inventer, s'organiser

Après la clôture de la session, le 15 décembre, les entêté-e-s des deux roulottes, comme ils et elles se qualifient, constatent qu'ils et elles ne sont pas épuisé-e-s. C'est seulement un début, ils et elles sont prêt-e-s à continuer ! Le Parlement de la rue retourne dans la rue : est-ce que cela ne vous rappelle pas quelque chose ?

En faisant le bilan, ils et elles ont identifié un gain majeur : c'est, contrairement à ce qui se passe dans la vraie vie, d'avoir imposé « un espace de pleine citoyenneté », où « tout le monde est bienvenu », et où les personnes pauvres ont pu s'exprimer, s'intégrer au débat en cours, dialoguer avec d'autres citoyen-ne-s et avec des élu-e-s, avoir droit de cité. Malgré des rebuffades, même sans l'espoir de gains immédiats, c'est l'amorce d'un processus de résistance citoyenne à long terme, soutenue par une plus grande sensibilité de l'opinion publique aux problèmes des personnes vivant la pauvreté. Tout au long de la session, les roulottes ont accueilli des visites de soutien et d'encouragement. Plus de 2 500 personnes ont signé le registre du Parlement de la rue et adhéré à ses revendications sur la réforme de l'aide sociale (revenu décent, parcours volontaires d'insertion sociale et professionnelle, refus du transfert à la Régie des rentes, refus de la saisie du chèque pour le loyer), et, à plus long terme, sur un programme d'élimination de la pauvreté sur dix ans.

Cet espace de citoyenneté, les personnes organisatrices, regroupées au sein de la Coalition DROIT, ont voulu l'étendre à toutes les régions du Québec, en invitant les personnes et les groupes à organiser différents types d'actions selon leurs moyens : créer leur propre Parlement de la rue pour quelques heures ou quelques jours ; mener des actions « achalantes », en mettant en évidence un problème particulier à l'aide sociale ; envoyer une délégation au Parlement de la rue à Québec.

Le Parlement de la rue, c'est un foisonnement d'idées, un laboratoire de créativité, une multitude d'activités : un point de presse quotidien, une série de pétitions et de tracts, des ateliers et des débats, des accompagnements à l'assemblée nationale, des envois de fax aux députés, un dépanneur 37 (comptoir juridique pour des questions sur la loi 37), le père Noël de la rue, un cours de la rue, l'idée d'une université de la rue...

Et puis, c'est aussi des permanent-e-s qui vivaient pratiquement dans les roulottes, une foule de visiteurs, militant-e-s, étudiant-e-s, chercheur-e-s, passant-e-s... Il y a même eu des touristes attirés par les bannières disposées tout autour du parc et qui ont dû croire que c'était une fête ! Et en un sens, c'était bien une fête de retrouvailles de citoyen-ne-s que l'on croyait assoupis, dépassés par la succession de mesures qui ont opéré des coupes sombres dans les services de santé, de logement, d'éducation. Une fête de la solidarité, une brassée de chansons toutes plus irrévérencieuses les unes que les autres, des freudonneux-ses engagés, des projections de films engagés, des discussions jusqu'aux petites heures du matin... Et tout ceci avec les moyens du bord, mais avec la force de la conviction. Et si l'imagination était au pouvoir ?

Je ne sais plus qui a dit que la politique était trop importante pour qu'on la laisse aux politiciens. Le Parlement de la rue a démontré que les citoyen-ne-s peuvent se réapproprier la politique, et qu'il ne s'agit pas d'un simple feu de paille. Au moment où j'écris ces lignes (février 1998), les groupes populaires et communautaires promettent que le printemps sera chaud !

Une action « achalante » du Parlement de la rue

Monique Roberge, L'Ardoise du Bas-Richelieu

Photo : Nicole Sénécal

Le thème de la rue, symbole de revendication et de résistance, a inspiré beaucoup de militants. Après une visite au Parlement de la rue, des personnes analphabètes inventent le Père Noël de la rue.

L'Ardoise du Bas-Richelieu se veut un agent de transformation sociale. La vie démocratique du groupe revêt une importance capitale dans notre démarche d'alphabétisation populaire. Les participants et participantes déterminent leurs besoins et les activités de formation sont réalisées afin de répondre à ces besoins et ceci à leur rythme.

Un comité d'action contre la réforme de l'aide sociale s'est formé en 1996 dans le Bas-Richelieu. L'Ardoise s'est impliquée dans ce comité pour la défense des droits des participants et participantes des groupes de formation. Les personnes peu scolarisées de notre groupe sont touchées par la réforme de l'aide sociale.

Dès le début, en avril 1997, ces personnes ont voulu participer aux actions concrètes qui se sont orchestrées dans notre région. Elles ont participé à une rencontre avec Vivian Labrie, du Carrefour de pastorale en monde ouvrier de Québec, que nous avions invitée pour venir nous parler des coupures, de la consultation publique qui se préparait à cette époque. En juin 1997, suite à cette rencontre, les participants et participantes de l'Ardoise ont défilé dans les rues de Montréal lors de la marche contre la pauvreté. Ce qui les a le plus surpris, c'est qu'il y ait beaucoup de monde comme eux.

Visite au Parlement de la rue

Le 15 novembre 1997, des participants et participantes se sont entassés dans l'autobus qui allait à Québec pour voir si cette action donnerait des résultats. Dans notre groupe, il existe un bel esprit d'équipe : nous croyons en la démocratie et, qui plus est, ce n'est qu'à l'intérieur du groupe que plusieurs participant-e-s peuvent avoir un peu de pouvoir. Donc, nous étions parmi les 2 000 personnes qui s'étaient donné rendez-vous au Palais Montcalm afin d'inaugurer cette belle idée du Parlement de la rue. Ce fut un très grand succès. Nous avons marché, crié des slogans que nous avions étudiés auparavant. Le clou fut de voir toute cette foule chantante réunie, dans ce froid d'hiver, autour d'une petite roulotte reflétant assez bien la vision du populaire.

Ateliers de formation pour l'activité achalante « Le Père Noël de la rue »

Dans le cadre des actions achalantes, nous avons inventé le Père Noël de la rue (du Parlement de la rue). Ce fut une idée très populaire, le Parlement de la rue avait déjà beaucoup plu à cause de la place qu'il donnait aux gens ordinaires. Le Père Noël de la rue correspondait, en cette veille de Noël, à une réalité pas toujours très drôle pour les personnes vivant de l'aide sociale. Lorsque l'on a de la difficulté à joindre les deux bouts dans sa réalité quotidienne, comment avoir le cœur à fêter...

Les participants et participantes sont très conscients qu'il se prépare des changements mais ils voudraient avoir leur mot à dire. Lorsque l'on est confronté à répondre seulement à ses besoins primaires et que ces besoins dits essentiels se nomment, dans l'ordre : LOGEMENT, HYDRO, TÉLÉPHONE, ENFANTS, ET PEUT-ÊTRE MANGER, on n'a pas le goût de fêter. Les participants et participantes ont réfléchi : « Nous avons des acquis, nous sommes bons à quelque chose... Nous éprouvons de plus en plus de problèmes avec nos dépenses ; une dépense qui n'est pas prévue dans notre budget, lequel est déjà trop maigre, est rayée de la liste parce qu'inaccessible. Est-ce que je peux continuer à suivre mes cours quand mes enfants ont faim ? »

Les ateliers sur la réforme se sont faits petit à petit, selon le besoin exprimé par les participants et participantes. Ils voulaient savoir ce qui allait changer. Tout changement est appréhendé en général. Lorsque l'on est démuni, peu scolarisé, on se sent à la merci d'un gouvernement qui semble loin de sa réalité. La pauvreté a été analysée. Les participants et participantes se sont impliqués dans presque toutes les actions comme la rédaction des textes de lettres, des chansons, etc. L'Ardoise a eu la visite de madame Ginette Fleury, travailleuse au Regroupement des assistés sociaux, qui est venue nous donner plus d'informations et surtout répondre aux différentes questions. Nous avons composé des chansons de Noël pour le Père Noël de la rue sur des airs connus. Nous les avons lues et, bien sûr, chantées. Tous et toutes étaient bien préparés pour l'activité qui se tenait dans la soirée du 9 décembre.

La soirée du 9 décembre

Tous et toutes ont participé, le Père Noël de la rue était un administrateur de l'Ardoise. Ce Père Noël était un peu le messager que l'on avait inventé pour envoyer nos messages à Québec. Une participante a composé une lettre adressée au Père Noël de la rue afin qu'il la transmette à qui de droit. Cette lettre et toutes celles recueillies dans la région furent lues lors de l'activité du 9 décembre. À cette rencontre, tous et toutes ont eu leur mot à dire sur les différents thèmes : la défense des droits, les préjugés, le logement et le revenu minimum essentiel.

J'ai toujours payé mon loyer, je suis une personne de confiance. Je trouve injuste la loi qui permet de saisir le loyer sur le chèque d'aide sociale, ça veut dire qu'on ne me fait plus confiance. J'ai droit au respect.

Lettre d'une participante de l'Ardoise

Je suis une femme de 35 ans. Je suis sur l'aide sociale, monoparentale et j'ai trois enfants. J'en arrache...

J'en ai assez des coupures ! Le coût de la vie monte sans arrêt mais le chèque d'aide sociale, lui, semble baisser. Au début octobre, je me suis fait couper l'électricité. J'ai téléphoné pour une entente mais les conditions de 164 $ par mois pour le remboursement étaient impossibles, vu mon maigre budget. À l'aide sociale, on ne pouvait m'aider. Une lettre d'avertissement, j'ai pourtant payé pendant 17 ans, j'ai essayé de m'entendre avec Hydro mais, clic ! On m'a coupé pour 300 $. Ça m'a pris 453 $ pour que l'on me « rebranche » maintenant j'ai encore plus de dettes à rembourser.

J'ai toujours payé mon loyer, je suis une personne de confiance. Je trouve injuste la loi qui permet de saisir le loyer sur le chèque d'aide sociale, ça veut dire qu'on ne me fait plus confiance. J'ai droit au respect. Je veux un emploi mais je n'ai pas de diplôme. L'aide sociale vous donne le minimum et même moins. Pour me payer une paire de bottes d'hiver, j'ai dû couper mon compte de crédit de 30 $, donc je vais encore payer plus d'intérêt. Un autre exemple, à l'entrée des classes, j'ai trois enfants et ça me coûte 181 $ juste pour les livres, ils ne sont pas encore habillés, chaussés. Je ne veux pas que mes enfants aient l'air de B.S..

Les choix sont difficiles : je ne fume plus, je ne bois pas, il n'y a aucun frais de loisirs chez nous. Je suis un parent qui souffre de ne pouvoir donner que l'essentiel à mes enfants. Aucun vêtement neuf, aucun surplus, je n'ai pas les moyens. Il n'y a plus d'enfants pauvres, mais chez nous je calcule pour tout. Je veux les nourrir, les loger, les vêtir mais je me casse tellement la tête. Qui en souffre, vous pensez ? Les enfants, eux, voient ce que les autres ont. C'est choquant ! Je veux qu'on s'en sorte en famille, on est en train de se révolter devant cette situation, d'être toujours à la « cenne ». On est obligé d'aller quêter à droite, à gauche en racontant sa vie privée juste pour survivre.

En espérant, Père Noël de la rue, que vous apportiez cette lettre à qui de droit et que mon message soit entendu. Je suis un être humain pas une machine. Qu'on arrête de me mettre des bâtons dans les roues pour que je m'en sorte ! On est supposé être «égaux », mais c'est différent dans la réalité. Même si je n'ai pas d'éducation, je veux bien avancer mais j'ai besoin d'aide. Arrêtez de me marcher dessus et tendez-moi la main.

Sylvie

Au cours de la soirée du 9 décembre, différents intervenant-e-s du communautaire ont animé les ateliers. Nous avons participé, chanté les chansons que nous avions écrites lors des ateliers. Nous avons pu discuter et échanger avec d'autres personnes. Ce fut une très belle soirée !

Le vendredi suivant, toutes les lettres et le compte rendu de cette activité achalante ont été acheminés au Parlement de la rue, à Québec. Quatre personnes ont été déléguées dont trois membres de l'Ardoise. Cette visite au Parlement de la rue a coïncidé avec celle du ministre des Finances. Au grand plaisir des participant-e-s, madame Vivian Labrie était présente lors de la rencontre. Elle a, encore, grandement impressionné les participant-e-s.

Tous les ateliers, toutes les discussions nous ont rapprochés. Tous et toutes, nous avons pris conscience que la population entière était touchée par cette réforme. Aujourd'hui avec la mondialisation, la rationalisation et la notion de profit des entreprises, nous ne sommes aucunement à l'abri d'un séjour sur l'aide sociale. On ne naît pas sur l'aide sociale, on y tombe… Mais, lorsqu'on est une personne peu scolarisée en plus, où se trouve donc la voie, pour s'en sortir ?

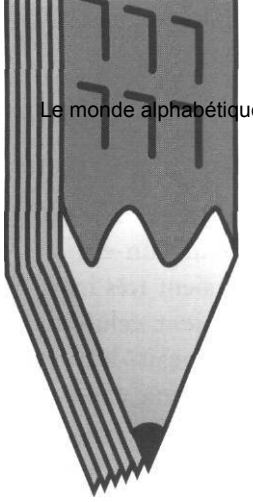

Le comité de participants et participantes du RGPAQ : un exercice démocratique dans les groupes

Denis Chicoine

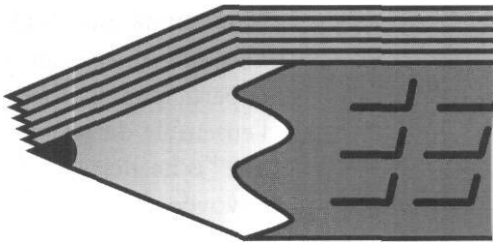

Comment peut-on encourager la participation au vote ? De quelle manière organiser l'information et les débats pour que chacun et chacune puissent s'exprimer et voter en connaissance de cause ? Un exemple de la pratique de la citoyenneté dans les groupes populaires en alphabétisation.

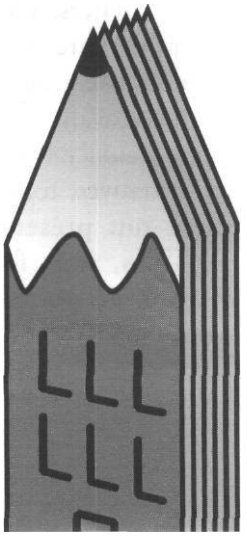

Court historique

Intégrer les personnes analphabètes dans la structure décisionnelle des groupes populaires en alphabétisation est un des principes de base de l'alpha pop. Il restait cependant à les intégrer dans la structure du Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec. La création de cette nouvelle instance au RGPAQ a nécessité un long processus et beaucoup d'énergie investie par nombre de personnes. La création du Comité permanent des participant-e-s a nécessité tout d'abord la formation d'un comité *ad hoc* des participants et participantes, chargé de structurer le projet, avec la collaboration d'une personne ressource et de la responsable à la formation du RGPAQ. Ces participant-e-s ont présenté un premier projet à l'assemblée générale de 1996. Celui-ci fut reçu de façon mitigée et l'assemblée demanda une structuration plus formelle du projet. Le comité *ad hoc* s'y est donc attelé : il a présenté l'année suivante, à l'instance décisionnelle du RGPAQ et ensuite à l'assemblée générale de juin, un projet très bien

structuré pour la réalisation du Comité permanent des participant-e-s. Accepté à l'assemblée générale, ce projet devint réalité au cours de l'hiver et du printemps 1998. Cet article rend compte de l'exercice de scrutin et de ses variantes formelles dans les groupes du RGPAQ, comme un exemple intéressant d'un processus démocratique issu de la base. Il ne s'agit pas ici d'une présentation exhaustive des diverses pratiques originales adoptées par les groupes lors de cet exercice de scrutin, mais plutôt d'illustrer certaines d'entre elles.

Mise en candidature

Une édition spéciale du journal des participants et participantes *{Mon Journal),* où l'on présentait l'ensemble du projet, ses différentes étapes ainsi que l'échéancier de façon claire et succincte, était envoyée dans les groupes. Les animatrices et animateurs recevaient un petit guide présentant une façon de procéder et l'échéancier de l'ensemble du processus. La première étape consistait donc à nommer un-e représentant-e du groupe, qui servirait plus tard de lien entre le comité des participant-e-s et son groupe. Celui-ci pouvait, s'il le désirait, se présenter ultérieurement comme candidat au Comité.

Cette étape a été adaptée de différentes façons selon les groupes. Certains groupes organisèrent un scrutin en bonne et due forme. À Un Mondalire, par exemple, on a présenté le projet aux participant-e-s avec le matériel d'animation à l'intérieur de chacun des ateliers. Les participant-e-s ont ensuite réfléchi sur leur implication possible comme représentant-e-s et candidat-e-s. Quelque temps plus tard, à la suite de l'émergence de plusieurs candidatures comme représentant-e-s, on mit sur pied un mode de scrutin. Les cinq candidat-e-s apportèrent leur photo que les animatrices ont accrochée sur des panneaux distincts. Les informations relatives aux candidat-e-s se limitaient à leur photo et à leur nom, les participant-e-s se connaissant déjà très bien. Cette façon de fonctionner s'explique entre autres par la vie associative, très active, qui caractérise Un Mondalire et du milieu à la dynamique locale très forte. Ainsi, dans chaque atelier, on vota de façon individuelle et secrète pour l'un-e des candidat-e-s. Les participant-e-s étaient très impliqués dans cet exercice et prenaient celui-ci très au sérieux. L'un d'eux commençait déjà à élaborer son texte de présentation comme candidat au Comité des participants et participantes pour évacuer le stress d'avoir à le faire à la dernière minute et prendre le temps de bien se présenter. Cet exercice a permis de bien expliciter la démarche, de permettre aux participant-e-s de se l'approprier et surtout de réaliser l'importance de leur participation. De plus, l'aspect local et familier du scrutin, le fait d'en connaître les mécanismes, ramenait une confiance, habituellement bien amochée, en un processus « électoral ». Cette participation était d'autant plus intéressante que les « scrutins officiels » ont bien triste presse auprès des participant-e-s.

Dans d'autres groupes tel Le Tour de lire, on exposa le matériel d'animation tout en questionnant les personnes sur leur désir de participation. Plusieurs personnes se montrèrent intéressées, mais une seule se présenta finalement. Pour eux, cette étape fut donc assez courte.

D'autres groupes présentèrent le processus et allèrent pressentir les personnes qui semblaient avoir le plus d'aptitudes à remplir ce mandat de représentation.

Procédure d'élection

Dans un deuxième temps, après la compilation des résultats (les candidat-e-s et les représentant-e-s), un deuxième journal des participants et des participantes fut envoyé pour annoncer les candidatures. Dans ce journal des candidatures, un court texte donnait le profil des candidat-e-s. Dans les ateliers, on se servit d'ailleurs de ce cahier pour faire une présentation didactique des candidat-e-s ou pour en faire une lecture individuelle avant le vote.

Cette deuxième étape donna lieu à de multiples initiatives, toutes très originales. Certains groupes ont présenté les pages reproduites et séparées, sous forme de tableau que les participant-e-s pouvaient consulter, de plus ils

pouvaient lire une copie du journal qu'on leur avait remis. D'autres groupes exposaient le texte des candidat-e-s sur une grande carte qui indiquait la situation géographique du groupe. Les participant-e-s pouvaient ainsi s'approprier quelque peu un lieu, un groupe, un individu qui restaient, sinon, très abstraits. Cette présentation se prêtait également très bien à l'élaboration de notions géographiques et sociales.

Au Tour de Lire, cette deuxième partie a été différente d'une animatrice à l'autre. J'ai assisté à un atelier où les participant-e-s avaient à voter. Les participant-e-s ont d'abord lu collectivement les textes du *Journal des candidatures,* puis l'animatrice leur a demandé qu'ils le lisent et se l'approprient individuellement avant le vote de la semaine suivante. En atelier, ils ont donc rempli chacun un bulletin de vote et ils ont ensuite donné leurs commentaires. Voici ce qui en ressortait :

Réflexions des participant et participantes du Tour de Lire

Tout d'abord l'atelier était d'un niveau avancé et les participant-e-s pouvaient lire les textes par eux-mêmes sans trop de difficultés. Il y avait cinq participant-e-s dans cet atelier, deux hommes et trois femmes, Anne-Marie, Gérard, Lucie, Patrick et Renée. Le choix s'est effectué individuellement, chacun avec son journal, mais il y avait des échanges sur divers candidat-e-s. Les commentaires après le vote allèrent bon train. En voici un résumé :

COMMENT ILS ONT CHOISI LES CANDIDATS :

Gérard : « J'en ai retenu cinq seulement parce que, les autres, je n'avais pas confiance »
« Pourquoi ? », lui demande l'animatrice
Gérard : « Je ne sais pas mais je n'avais pas confiance »
Lucie : « J'en ai retenu sept, puis j'ai relu et j'en ai choisi trois autres »
Patrick : « Moi, j'ai choisi selon les intérêts présentés, ceux qui m'intéressaient (les candidats) »
Anne-Marie : « Le choix n'a pas rapport avec la longueur des textes »
Lucie : « Moi, j'ai essayé de donner sa chance à la personne qui commence et à la personne qui a de l'expérience »
Lucie : « Ça fait pas sérieux la candidature où elle dit qu'elle est célibataire »
Anne-Marie : « On n'a pas à écrire ça sur une candidature »
Anne-Marie : « L'apparence, ça n'a rien à voir avec l'implication »
Renée : « Par contre, elle est célibataire et elle a du temps »
Lucie : « Il faut que je lise et que ça vienne me chercher »
Anne-Marie : « La région où ils sont, ça n'a rien à voir »
Lucie : « Oui, j'ai pris des gens de Montréal, plus près »
Patrick : « Oui, j'ai voté pour ma région, pis j'ai pris Micheline du groupe »
Patrick : « J'ai voté pour des femmes. Y a plus de femmes »
Anne-Marie : « Non, j'ai pas choisi des hommes ou des femmes, j'ai choisi en fonction de ce qu'ils écrivent. »

QUE PENSENT-ILS(ELLES) DU COMITÉ DE PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES ?

Anne Marie : « C'est important d'avoir un comité des participants, parce que ça défend nos droits et être tous ensemble c'est mieux ! »
Lucie : « Tout le monde a son opinion. C'est important de rendre compte de ça ! »

POURQUOI NE PARTICIPENT-ILS(ELLES) PAS AU COMITÉ ?

Est-ce que tu participerais au Comité, toi ?
Anne Marie : « Non, je suis trop gênée. Pis il faudrait que j'apprenne mes verbes »
Renée : « Moi, j'ai jamais de contacts avec ces gens-là. »

QUE PENSENT-ILS(ELLES) DU MODE DE SCRUTIN ?

Anne Marie : « C'est comme une élection »
Renée : « Vous n'avez pas pensé à mettre des photos ? Ça aurait été intéressant ! »
Anne Marie : « Les photos c'est pas nécessaire. Si tu votes pour les apparences, tu votes pas pour grand chose ! »
Lucie : « S'il y avait des photos aux élections, on voterait pas fort !

Anne-Marie : « De tout façon, dans les élections y a pas de photos et je vote pas fort pareil ! »
Lucie : « Y sont tous menteurs ! »

LES QUALITÉS DES PERSONNES POUR ÊTRE AU COMITÉ

Anne Marie : « Ben par exemple, Robert Tardif, y a réussi pis y veut aider les autres, ça c'est important. »
Lucie : « Ce que j'ai trouvé de ben le fun là-dedans, c'est que les personnes étaient attentives au monde. Si elle te tend la main, c'est qu'elle veut t'aider. »

Conclusion

Il est probable que la façon de présenter la démarche dans les groupes par les animatrices était souvent décisive de l'implication subséquente des participants. La première étape du scrutin a été à la fois un succès et un demi-succès. Seize représentant-e-s se présentèrent également comme candidat-e-s au Comité, ce qui est beaucoup, mais le total des représentant-e-s de groupes se chiffra à 27 seulement, ce qui est relativement peu en regard des 73 groupes membres. La participation représente donc environ 37 %, ce qui n'est peut-être pas si mal pour la première année de cet exercice démocratique avec les participant-e-s.

La deuxième partie du scrutin a rencontré une participation nettement plus importante. En effet, 41 groupes participèrent à cet exercice démocratique, ce qui représente environ 55 % de l'ensemble des groupes. On peut supposer qu'il y a eu un effet d'entraînement suite au succès de la première partie du « vote ». Les dix participant-e-s siégeant au Comité ont été élus suite à la compilation des résultats. Lors de la compilation des votes, certains candidats se détachaient nettement de l'ensemble et il aurait été intéressant de savoir pourquoi ceux-ci suscitèrent l'adhésion d'un si grand nombre de participant-e-s. Cette dernière étape du scrutin a été un net succès et laisse bien présager pour la suite du processus.

La pratique démocratique et son application, comme on peut le voir partout, révèlent un grand niveau de difficulté. Les efforts doivent être constants et suivis.

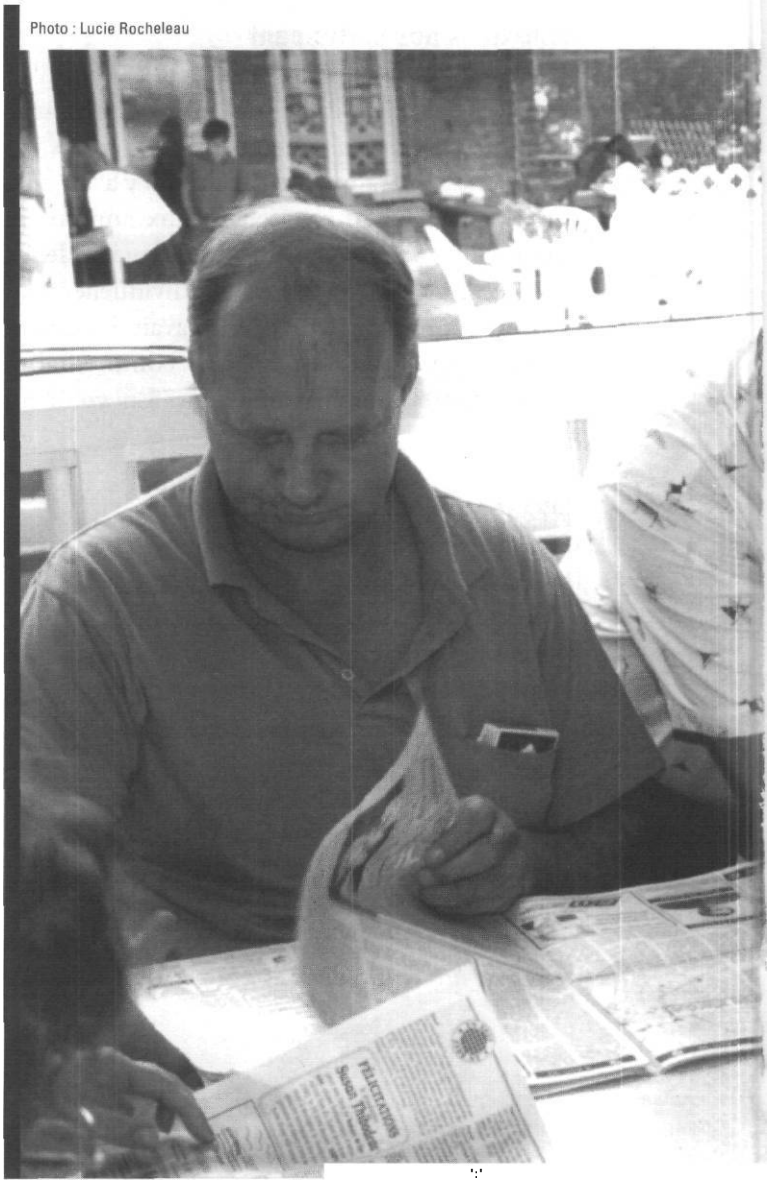
Photo : Lucie Rocheleau

DOSSIER

Des personnes analphabètes jettent un regard critique sur les médias et passent à l'action

Lise St-Germain, COMSEP

À partir de l'analyse des rouages de la machine médiatique et du constat que ce pouvoir est trop souvent utilisé au détriment des personnes marginalisées, un groupe d'alphabétisation lance une contre-offensive : aider les participantes et participants à comprendre, analyser et agir en tant que citoyen-ne-s.

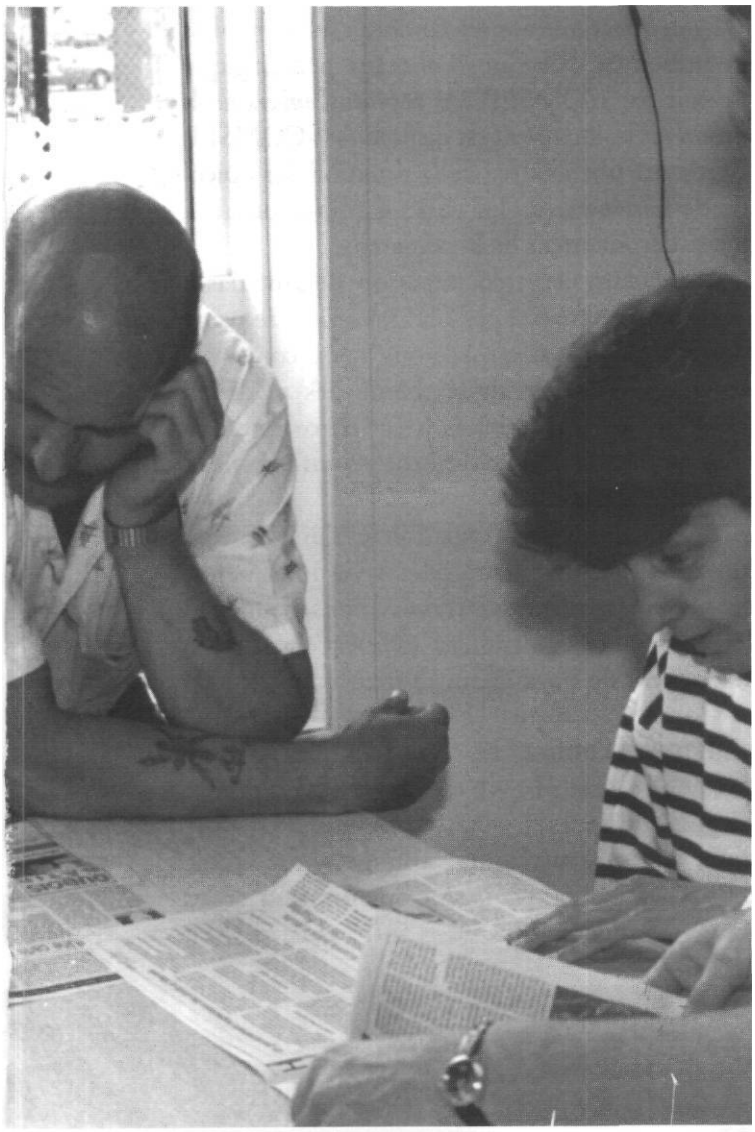

La population consommatrice des médias, plus particulièrement les personnes analphabètes, les personnes assistées sociales et les populations marginalisées (les Autochtones, entre autres), n'a pas toujours les éléments lui permettant d'avoir un regard critique sur les médias. Plus souvent qu'autrement exclus de la société, ces personnes et ces groupes sociaux sont trop souvent la cible de discours méprisants et d'injustices qui contribuent au renforcement de leur exclusion.

C'est dans cet esprit que nous avons élaboré une démarche qui permettra aux personnes de s'outiller de façon à comprendre et à analyser, de façon critique, les rouages des pouvoirs médiatiques.

Les citoyens et citoyennes ont des droits à l'égard des médias ainsi qu'un pouvoir de dénonciation. Cependant, dans la pratique, il est plutôt difficile d'exercer ces droits, souvent par manque d'information et de moyens.

La démarche de conscientisation sur les médias

Afin d'aider les participantes et participants à développer une analyse critique sur ce sujet, nous avons créé une démarche d'alphabétisation-conscientisation sur le thème des médias.

Cette démarche s'est déroulée sur une période de quatre semaines : elle a été présentée à treize groupes dont un composé de personnes immigrantes, un de personnes handicapées et deux de gens du milieu rural.

OBJECTIFS :

- prendre conscience que l'information véhiculée par les médias est contrôlée, sélectionnée par l'idéologie dominante et qu'elle est au service de celle-ci ;
- aider les personnes analphabètes à développer un esprit critique face au pouvoir des médias ;
- permettre aux personnes analphabètes d'utiliser les médias afin de reprendre du contrôle sur leur vie ;
- connaître les types de médias, leur structure et leur fonctionnement.

L'outil de référence que nous avons utilisé pour développer cette démarche et notre analyse s'intitule *Les médias et nos organisations, guide d'utilisation pour les groupes populaires* produit par le Centre de formation populaire.

Ce document nous a permis de mieux connaître les types de médias et leur structure. Et bien entendu, il nous a fallu mettre à jour certaines données, pour identifier entre autres les réalités actuelles abordées par différents quotidiens.

De plus, pour favoriser une meilleure assimilation de la matière, nous avons aussi utilisé un vidéo produit par l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) : *Une bonne histoire.* Ce film illustre de façon concrète la mécanique et l'orientation idéologique des médias.

De façon plus concrète, nous avons également travaillé à partir d'une banque d'articles de journaux traitant de l'aide sociale, récupérés dans les dossiers de presse d'un groupe de défense des droits sociaux de Trois-Rivières. Nous avons rapatrié des articles qui donnaient une image favorable des personnes assistées sociales et d'autres qui en donnaient une image défavorable. Ces textes ont servi d'éléments d'analyse critique sur « la nouvelle » et les contenus des médias écrits.

Pour compléter la démarche, nous avons travaillé à partir d'un exemple de manipulation de l'opinion publique par les médias électroniques, notamment la télévision. Pour ce faire, nous avons visionné un reportage choc présenté à l'émission *Le Point,* après la guerre du Golfe, intitulé *Le mensonge de la guerre du Golfe.*

Afin de ne pas rester sur une impression d'impuissance devant cette machine de pouvoir, les animatrices ont consulté et invité une personne-ressource de l'ICEA qui explorait la dimension des droits des citoyens et des citoyennes envers les médias ainsi que notre devoir d'agir plutôt que de subir. Cette dernière étape a conduit les participants et les participantes à une action démocratique par rapport aux préjugés véhiculés par un animateur de radio envers les personnes assistées sociales.

La démarche de conscientisation sur les médias est présentée dans un document pédagogique produit par COMSEP *Les médias, l'envers de la médaille.* Ce document est disponible à COMSEP Il présente une analyse de la situation, les objectifs de la démarche, les outils d'animation ainsi que le déroulement de la démarche.

Cependant, la préoccupation des médias à COMSEP ne s'arrête pas à la réalisation de pratiques d'alphabétisation. Si nous avons concentré des apprentissages sur le thème des médias à travers ce type d'activités, c'est parce que cela nous permet de donner beaucoup d'informations en peu de temps.

Par ailleurs, la préoccupation et la présence des médias se font aussi sentir dans la vie quotidienne de notre organisme à travers l'ensemble des activités et des pratiques. Elle est en fait un instrument de travail pour notre groupe.

La place et l'utilisation des médias dans la vie de l'organisme

Depuis plusieurs années, COMSEP s'est doté d'une stratégie médiatique afin de rendre visible d'une part son travail, son organisation et les membres qu'il rejoint et, d'autre part, de s'en

servir comme levier de dénonciation des injustices sociales et économiques.

Les médias occupent donc une place importante dans la vie de l'organisme. En tant qu'organisation, nous avons choisi de mettre le pouvoir et l'influence des médias au service de notre finalité sociale, de l'utiliser comme un instrument de sensibilisation, d'éducation, de prise de parole, de défense des droits et d'exercice de la citoyenneté.

Nous utilisons les médias pour sensibiliser la population aux différents problèmes que vivent les personnes que nous rejoignons : faire connaître des réalités, des situations problématiques, des données pertinentes à une situation.

Nous utilisons les médias comme un instrument d'éducation populaire non seulement pour la population mais aussi pour les personnes analphabètes qui sont impliquées dans cette stratégie. Par exemple, COMSEP a animé pendant 26 semaines une chronique régionale à la télévision (Radio-Canada région) intitulée « Solidarité régionale ».

Cette chronique d'éducation populaire, de quatre minutes par semaine, portait sur la vie communautaire de la région : les problématiques, les ressources du milieu, les populations rejointes. Ce fut réellement une expérience d'éducation populaire pour la population. Dans cette émission, nous avons tenu à utiliser des approches et des moyens pédagogiques qui nous ressemblent, afin de faire comprendre à la population le travail des groupes communautaires.

La parole aux personnes analphabètes

En ce qui concerne les personnes analphabètes, elles ont vécu une expérience intéressante avec un média communautaire de notre région, *La gazette populaire de Trois-Rivières* qui distribue plus de 50 000 copies de son mensuel.

Le comité journal produit pour *La Gazette* la page de l'alphabétisation. Ce sont les personnes en alphabétisation qui écrivent les textes et décident du contenu de la page. Le comité est accompagné d'une animatrice de COMSEP ainsi que d'une personne de *La Gazette*. C'est non seulement une expérience riche d'apprentissage en alphabétisation, mais c'est aussi une expérience d'écriture journalistique.

La page de *La Gazette* est un espace qui permet aux personnes analphabètes de prendre la parole et d'être plus actives socialement. C'est un projet très valorisant. Si les participantes et les participants ont été capables de réaliser ce projet, c'est d'abord parce qu'ils ont bien compris le monde et le rôle des médias. Par le biais de la conscientisation, les personnes sont en mesure de saisir aussi le rôle qu'elles peuvent jouer auprès de cet appareil idéologique.

Avec les années, les participantes et les participants sont de plus en plus présents dans les actions médiatiques de notre organisme. Ils et elles prennent la parole dans les conférences de presse, lors de rencontres de sensibilisation ou lors d'activités spéciales. Notre organisme s'est doté d'un comité de représentantes et représentants politiques. Leur rôle est de participer à l'élaboration et à la réalisation des différentes actions politiques et médiatiques de notre organisme.

Les représentantes et les représentants sont ainsi présents lors de rencontres avec des députés ou ministres mais aussi dans les étapes de développement stratégique.

Somme toute, nous considérons que la vie médiatique de notre organisme est un excellent moyen pour permettre aux personnes d'exprimer et de développer leur citoyenneté et ainsi être plus actives socialement. Les médias ont du pouvoir et ce pouvoir est trop souvent utilisé au détriment des populations marginalisées et exclues, mais les médias peuvent aussi être un espace démocratique pour ces personnes.

Nous avons tenté par nos pratiques de conscientisation de renverser ce pouvoir et de faire en sorte que, par les médias, les personnes analphabètes et exclues reprennent du contrôle sur leur vie.